



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 28 novembre 2016

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM - Patrick BADARD - Nicole BISMUTH-LE CORRE - Gauthier CARON-THIBAUT - Laurence GOLDGRAB - Laurence HUGUES - Yves PESCHET - Quentin PICQUENOT - Benoît SOLÈS - Sylviane TROPPER

Absents ayant donné pouvoir :

Patrick BADARD - Benjamin DJIANE - Christine FREY - Marie-Laure HAREL

Absents :

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'en pré-conseil d'arrondissement, les conseils de quartier et les associations peuvent poser des questions auxquelles il est répondu. Ce soir, en l'absence de question, Pierre AIDENBAUM passe directement au conseil d'arrondissement. Il signale auparavant plusieurs absences excusées : Patrick BADARD a donné son pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT ; Benjamin DJIANE a donné son pouvoir à Nicole BISMUTH-LE CORRE ; Christine FREY a donné son pouvoir à Pierre AIDENBAUM ; Marie-Laure HAREL, également grippée, a donné son pouvoir à Monsieur Benoît SOLÈS.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte.

1. 03-16-135 Désignation du secrétaire de séance.

Pierre AIDENBAUM désigne Yves PESCHET comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM commence le Conseil d'arrondissement par une communication sur le thème des espaces verts, communication présentée par Laurence HUGUES.

2. Communication : « Les espaces verts »

Laurence HUGUES présente quelques éléments concernant les espaces verts et la nature en ville dans le 3^{ème} arrondissement. Elle propose, en termes d'état des lieux, de regarder une carte qui permet de voir les chemins de la nature dans les 4 arrondissements du centre parisien. Elle rappelle qu'une réunion a eu lieu la semaine précédente en mairie du 4^{ème}, avec les adjoints des 4 arrondissements du centre et des habitantes et des habitants pour travailler sur le « Plan biodiversité » ; cette réunion n'était pas la première puisque ce « Plan biodiversité » qui existe actuellement fait l'objet d'un renouvellement.

Laurence HUGUES fait observer la densité urbaine et quelques taches vertes et soulève la nécessité de pouvoir relier les grands espaces verts parisiens et les grands espaces bleus, en l'occurrence la Seine, entre eux de manière à favoriser la biodiversité. Parler d'espaces verts et de nature en ville fait bien évidemment penser d'abord à la qualité de vie pour les habitantes et les habitants mais souligne aussi bien sûr cette dimension de préservation de la biodiversité qui est indispensable et d'autant plus nécessaire dans le contexte de réchauffement climatique actuel.

Le 3^{ème} arrondissement, plus spécifiquement, compte 8 squares et jardins municipaux. Il est à noter qu'un travail important amorcé depuis plusieurs années grâce aux efforts de la majorité municipale a permis aussi de donner des noms de femmes à certains des jardins de l'arrondissement, et ces différents jardins, gérés par la DEV (Direction des espaces verts), font l'objet de travaux d'entretien et de rénovation ; exemples très concrets depuis le printemps 2014 : le kiosque et l'aire de jeu du square du Temple et les bassins du square

Chautemps, parmi d'autres exemples de travaux qui sont souvent moins spectaculaires, mais extrêmement utiles au jardin notamment en termes d'accès, de sols, etc.

Les Archives nationales, suite à la demande qui a été faite lors d'une mandature précédente, ouvrent leur jardin au public : c'est le cas du musée Carnavalet et du musée Cognacq-Jay. La municipalité a d'ailleurs eu le plaisir d'inaugurer le square Rachline il y a moins de deux ans en présence de Monsieur Badinter. La mesure stricte de la surface du 3^{ème} offre une surface végétale de 0,7 mètre carré par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne parisienne. Laurence HUGUES précise qu'il existe plusieurs façons de compter les surfaces d'espaces verts et qu'en l'occurrence, les deux gros poumons parisiens que sont les bois de Vincennes et le bois de Boulogne ont été exclus.

Laurence HUGUES ajoute que le 3^{ème} arrondissement est un arrondissement formidable, mais que ce qui fait sa beauté et son intérêt fait aussi sa complexité en termes de végétalisation puisqu'il est extrêmement densément bâti. La municipalité ne dispose pas de foncier disponible dans l'arrondissement où elle parvient parfois à reconquérir péniblement quelques mètres carrés délaissés. Le patrimoine historique, qui fait le charme et l'intérêt de l'arrondissement, entraîne également des contraintes et des protections supplémentaires, avec un avis de l'architecte des bâtiments de France nécessaire sur chaque projet, celui-ci pouvant parfois intervenir contre des projets de végétalisation. À ce sujet, Laurence HUGUES estime qu'on peut s'interroger très largement sur une vision de Paris qui serait très minérale et qui aurait vocation à le rester et d'autre part une vision de Paris prête à affronter les grands défis actuels, à savoir le réchauffement climatique en première ligne et les aspirations des habitants à plus d'espaces verts, d'autant que la toponymie des rues du 3^{ème} arrondissement rappelle chaque jour son histoire maraîchère, potagère : la rue du Pont-aux-Choux ou les Coutures Saint-Gervais : les coutures étaient les cultures des nonnes qui faisaient du maraîchage dans ce qui n'était pas à l'époque le centre de Paris. De la même manière, Saint-Nicolas-des-Champs rappelle l'histoire maraîchère de l'arrondissement dans ce qui est aujourd'hui devenu l'hypercentre parisien.

S'agissant des nouvelles plantations d'arbres, là aussi des difficultés surgissent dues au gabarit des voies : Laurence HUGUES et Christine FREY travaillent étroitement avec les services de la voirie pour voir comment, en termes de sécurité et de largeur des voies également, en fonction des nombreux réseaux souterrains, il est possible de planter de nouveaux arbres. Laurence HUGUES a eu le plaisir de le faire la semaine précédente, boulevard Saint-Martin, mais là encore c'est un combat d'arrache-pied puisque le sous-sol parisien est truffé de réseaux qui datent de différentes époques. Le responsable du service de l'arbre qui accompagnait la plantation boulevard Saint-Martin a même dit que parfois, malgré les plans extrêmement précis dont disposent les services de la ville, il découvre des strates d'occupation par les réseaux de gaz, d'électricité et autres qu'il ne connaissait pas.

Malgré toutes ces contraintes qui, encore une fois, n'empêchent pas d'essayer de travailler au mieux bien sûr, Laurence HUGUES note des évolutions favorables aux espaces verts existants ou futurs : la révision du PSMV, programme de sauvegarde du marais en 2012, qui prévoit des protections du cœur d'îlot, des réserves aussi pour la création de nouveaux espaces verts dans le Marais ; elle souligne également le travail effectué lors de la modification du PLU (Plan local d'urbanisme) en 2014 avec les habitantes et les habitants, suite à la large concertation qui a été proposée par Gauthier CARON-THIBAUT. Laurence HUGUES avait

suggéré une concertation large sur la question des espaces verts, mais aussi de la production d'énergie, puisqu'en fait, contrairement ce qu'on pourrait penser, on peut envisager des panneaux solaires dans le quartier historique. Le travail a porté sur les continuités écologiques, car effectivement, ce qui est essentiel, c'est de permettre aux oiseaux, aux insectes d'avoir des cheminements. Alors, dans des arrondissements denses comme le 3^{ème}, il est difficile de parler de trame verte parce que c'est peut-être un grand mot, mais en tout cas, on parle de développement « au pas japonais ». Dans les très beaux jardins japonais, existent des systèmes de cheminement par petit îlot ; c'est un petit peu sur cette métaphore qu'est basée cette idée de « pas japonais » pour aider la biodiversité, la végétation et la faune à prendre appui à chaque fois sur ces îlots, encore faut-il qu'ils soient suffisamment importants pour le permettre.

Étant donné ces différentes contraintes, étant donné aussi les petits bijoux de jardins, dont dispose le 3^{ème} (la Roseraie de la rue des Arquebusiers qui est mal connu, le square du Temple et Georges Caïn ; ils ont tous leur charme et leur intérêt), la majorité a décidé de travailler particulièrement sur le nord-ouest de l'arrondissement où les espaces verts sont encore moins nombreux que dans le reste du 3^{ème}, de travailler aussi en essayant d'abord d'identifier, mais ensuite d'investir les délaissés en essayant d'encourager la végétalisation des terrains privés. Effectivement, il n'y a pas forcément beaucoup de place. En revanche, le Marais a la chance d'avoir des cours qui sont souvent profondes, souvent épargnées par les réseaux souterrains puisque, sous les pavés, ce n'est pas la plage, mais souvent de la terre permettant la plantation. De nombreux habitantes et habitants du 3^{ème} cultivent déjà dans les cours d'immeubles, efforts auxquels la majorité contribue en incitant à leur développement. Laurence HUGUES signale dans ce sens les bulbes placés ce soir devant les élus qui sont offerts par la mairie de Paris, Pénélope KOMITES, adjointe à la maire aux Espaces verts et l'ensemble de la municipalité, pour végétaliser Paris, végétaliser les pieds d'arbre, végétaliser les rebords de fenêtres. Une opération similaire avait déjà eu lieu au printemps avec les graines, opération qui s'appelait « Des graines à tous les étages ». Là en l'occurrence, ce sont des bulbes de muscari, délicates petites fleurs bleues qui sont particulièrement adaptées aux pieds d'arbres. Concernant les toitures, même chose, des difficultés subsistent en raison du peu de toitures végétalisables dans le 3^{ème} par rapport à d'autres arrondissements, mais il en existe.

Ces axes de développement, bien sûr, comptent également des points très importants : conjuguer qualité de vie et exigences environnementales ; on sait que l'environnement est important pour se reposer, reposer les yeux, mais est également essentiel pour la santé et la santé des plus fragiles d'entre nous ; et puis, essayer toujours d'adopter une approche qui concilie les enjeux sociaux et participatifs avec ces enjeux de jardinage : c'est le cas du jardin Pastoufleur qui a vu le jour dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi » avec le foyer de vie Marie Laurencin qui accueille des personnes souffrant de troubles mentaux ; le travail d'insertion avec la régie de quartier pour le jardin partagé dans le délaissé du CNAM.

Laurence HUGUES précise que ses collègues élu-e-s ont eu, pour la plupart, l'occasion d'y aller mais les invite vraiment à aller voir en contrebas de la rue Vaucanson, à l'angle de la rue du Vertbois, le jardin créé dans ce qui était auparavant vraiment un délaissé, pour ne pas dire un dépôt de choses inusitées du CNAM. Puis elle souligne la dimension

intergénérationnelle pédagogique évidente du futur jardin appelé Thorigny pour l'instant, en attendant son nom définitif.

Pour balayer rapidement, les différentes réalisations et les projets mis en œuvre depuis 2014 et concourant à davantage de nature en ville : de nouveaux espaces ont été créés avec, comme évoqués à l'instant, Le Pastoufleur, rue Pastourelle et Le Petit Vertbois au sein du CNAM. Le nombre de jardins partagés de l'arrondissement a donc été doublé et Laurence HUGUES espère bien que cela se poursuivra malgré les difficultés de densité du bâti comme rappelé tout à l'heure. Le projet d'ouverture et de l'aménagement du jardin Thorigny : 350 mètres carrés. Il en a déjà été question et Laurence HUGUES ne doute pas qu'il en sera question à nouveau puisque la concertation continue. De prochaines végétalisations aussi au sein du quartier de l'horloge, qui se caractérise par une minéralisation certaine, mais où il n'est pas simple pour la municipalité d'agir puisqu'il a un statut privé, avec des spécificités qui permettent à la ville d'intervenir. Cependant, un grand pas vient d'être fait puisque la copropriété a donné son accord pour une certaine végétalisation avec Assactive, une association bien connue du Conseil de quartier. Une réflexion est également en cours sur le réaménagement du square Leonor-Fini, un peu mis en veille puisqu'une possible réunification du site avec le jardin du musée Picasso était attendue sur une proposition faite par le maire. Il est visiblement en sommeil au vu des difficultés de sécurité connues, mais ce travail va reprendre avec les habitant-e-s qui avaient déjà fait des propositions avec les usagers pour un square qui effectivement, aujourd'hui, est très malmené puisque (c'est souvent la problématique des espaces verts dans le 3^{ème}, et en général à Paris) les jardins sont utilisés pour tout y faire. Et les enfants particulièrement, qui n'ont pas d'espace pour jouer au ballon notamment sur la voie publique, tout naturellement, investissent les jardins. Le règlement interdit normalement les jeux de ballon, une tolérance existe concernant les ballons en mousse et les enfants de moins de 8 ans : c'est le cas à Leonor-Fini et force est de constater que les pelouses en souffrent.

La municipalité est souvent amenée à avoir des discussions sur de nouveaux aménagements dans la ville et on a tendance à se saisir de l'idée de jardin pour y mettre ces nouveaux éléments, comme les composts ou les composteurs ou des équipements de sports, etc. Le problème, c'est que le jardin est aussi un espace calme qui n'est pas amené à accueillir toutes les activités ; la question est à se poser par rapport à la voirie et la reconquête de l'espace public à la fois pour sa végétalisation, mais aussi pour accueillir de manière paisible et correcte les usagers d'autres équipements.

Selon Laurence HUGUES, il est important que cette compétition d'usage ne se fasse pas au détriment des jardins. Végétaliser l'espace public déborde largement les parcs et jardins, il existe de fortes demandes de la part des habitantes et d'habitants, cela s'est vu au travers du budget participatif, demandes soutenues par la mairie évidemment au niveau local, au niveau du 3^{ème}, et bien sûr aussi au niveau de la ville de Paris.

Dans le cadre du budget participatif, très concrètement, on peut déjà voir le mur végétalisé de la crèche de la rue de la Perle par exemple, qui finalement ne se développe pas si mal (ce n'est pas le cas de tous les murs végétalisés, ce n'est pas toujours très simple) ; les potagers dans les écoles ; le verger de l'école Turenne qui a un an, les élu-e-s ont eu le plaisir de concourir à sa plantation avec des bêches et avec Yves PESCHET l'année dernière ; il y a eu au moins une pomme déjà qui est passée de classe en classe pour faire le bonheur des enfants.

C'est très important en termes de sensibilisation et de pédagogie ; c'est bien sûr un verger qui comme tous les espaces verts parisiens est cultivé sans pesticides, et Laurence HUGUES rappelle que les pommes du commerce, qui ne sont pas en agriculture biologique, peuvent recevoir jusqu'à 40 pesticides ou produits phytosanitaires. Donc, c'est à la fois une éducation à la nature pour les enfants, mais ce sont aussi des mesures nécessaires à leur santé.

Il existe plusieurs dispositifs de participation : le permis de végétaliser (plus de 30 permis déposés dans le 3^{ème} en un peu moins d'un an), « Du vert près de chez moi », évoqué plus haut, les projets qui avaient une certaine ampleur ont été privilégiés à un essaimage, notamment le jardin Pastoufleur ou très bientôt le boulevard Saint-Martin, au niveau de sa surélévation par rapport à la rue qui devrait accueillir un dispositif de végétalisation assez conséquent ; le passage du Pont-aux-Biches ; « Des graines à tous les étages » ; « Des bulbes à tous les étages ».

Les conseils de quartier sont des alliés et des prescripteurs très utiles sur les questions de végétalisation, avec par exemple les sept pieds d'arbre de la rue Beaubourg, le projet de la rue du grenier Saint-Lazare également qui compte un volet végétalisation, etc. La mairie essaie d'accompagner ces initiatives avec un conseil local de végétalisation qui s'appelle Rhizome, créé en 2015, qui se réunit et permet à chacun, jardinier, jardinière dans un jardin partagé ou aux personnes ayant déposé un permis de végétalisation ou s'intéressant tout simplement au jardinage et à la végétalisation, d'avoir un espace d'échanges sur les bonnes pratiques sur les projets, etc. Ce fut bien utile d'ailleurs pour que les porteurs de projet de végétalisation dans le cadre du budget participatif puissent exposer un petit peu ce qu'ils avaient envie de faire et puissent échanger avec les autres.

La mairie souhaite également bien sûr donner une dimension végétale aux aménagements dans un dialogue constructif avec Christine FREY, avec le maire bien évidemment, au sein de l'équipe municipale, car ce sont des questions transversales. L'exemple, c'est le passage Sainte-Elisabeth qui, aujourd'hui, accueille de nouvelles plantations. La bande, le long de l'église, a été fortement reprise, cela a été fait en concertation avec les acteurs, et en première ligne, le prêtre qui nettoyait lui-même en fait cet espace. Les prochaines réalisations ont un volet végétal avec les abords du carreau du Temple, la caserne des Minimes, le parvis de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, beau projet du budget participatif. Et puis, de manière moins importante mais tout aussi nécessaire, les abribus avec toiture végétale, aujourd'hui au nombre de 2 à titre expérimental dans le 3^{ème} arrondissement, notamment un au métro Temple, et l'autre rue de Turenne, qui jouent un rôle important pour la biodiversité. Les toits abribus peuvent constituer des pas japonais intéressants et d'ailleurs Laurence HUGUES aimerait que cette expérimentation puisse être étendue voire systématisée, mais là, c'est une décision plutôt au niveau parisien ; elle pense que cela vaut vraiment la peine parce que cela fait partie des dispositifs innovants proposés par la ville de Paris ; la future grainothèque à la bibliothèque Marguerite Audoux, les pieds d'arbre, le jardin de la cour d'honneur de la mairie avec un travail de « showroom », d'espace de démonstration sur comment on peut concilier isolation thermique, mobilier urbain et végétalisation avec un bac-sac pour la culture et puis un composteur un petit peu en sommeil en raison du froid (les lombrics n'ont pas très chaud). Voilà pour ces différentes questions.

On le voit dans le travail de sensibilisation mené par la mairie et mené également par les jardins partagés et les professeurs dans les écoles, l'intérêt du jardinage, c'est bien de montrer aussi le cycle de la nature et c'est en comprenant ce cycle qu'on peut aussi mieux protéger notre environnement. En termes d'événements justement, tous les ans, la Fête des jardins est un lieu de retrouvailles, avec des événements soutenus par la mairie de la part des jardins partagés et également des animations de la DEVE : les jardinier-e-s consacrent beaucoup de temps à ces questions, font beaucoup d'efforts pour les petits et les grands. Et puis, depuis l'année dernière, la création de la Fête de la nature sur la place de la République permet à la fois de sensibiliser au jardinage urbain, mais aussi de rappeler la nécessité de protéger l'environnement, de mieux découvrir aussi les sauvages dans la rue, toutes ces petites plantes qu'on ne remarquait pas, auxquelles on faisait la chasse précédemment, mais dont on reconnaît aujourd'hui le rôle très utile. Cette Fête de la nature qui était une première l'année dernière va se reproduire l'année prochaine au mois de mai. Laurence HUGUES laisse la place aux éventuelles questions.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence Hugues pour cette communication qui a permis de présenter un peu le panorama des espaces verts de l'arrondissement, ceux existants, ceux en devenir, les modifications que la mairie va apporter, et aussi sa volonté politique dans un quartier où il est difficile d'augmenter sensiblement la place des espaces verts. Il était néanmoins important de pouvoir faire le point sur cette problématique au sein de l'arrondissement. Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des questions ou des interventions sur cette communication.

Aucune demande d'intervention n'est formulée.

3. 03-16-137 Approbation de l'ajout de quatre vœux déposés séance tenante.

Pierre AIDENBAUM propose d'approuver l'ajout de 4 vœux déposés : un premier vœu relatif à la dénomination d'un lieu de mémoire à la mémoire de Patrice Chéreau. Il sera présenté au Conseil de Paris par le maire du 4^{ème} arrondissement Christophe Girard et par Pierre AIDENBAUM. Ce dernier rappelle que Patrice Chéreau habitait dans le 3^{ème} arrondissement. Un autre vœu relatif au renforcement des sanctions contre l'affichage sauvage présenté par le Maire au nom de la majorité municipale. Un vœu relatif à une incitation publique au cirque sans animaux sauvages qui sera présenté par le groupe EELV. Enfin, nous avons un vœu relatif à une consultation publique afin de déterminer quelle rue ou place pourrait être nommée en hommage à Elie Wiesel présenté par le groupe EELV et le PC du 3^{ème} arrondissement.

L'inscription de ces 4 vœux au Conseil est approuvée à l'unanimité.

4. 03-16-136 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016.

Pierre AIDENBAUM ne relève aucune remarque.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. 2016 DEVE 162 Dénomination « Square du Temple - Elie Wiesel » de l'espace vert situé 64, rue de Bretagne (3e).

Pierre AIDENBAUM présente la délibération avant de passer la parole au groupe EELV et PCF pour la présentation de leur vœu. Il est demandé aux élus par ce projet de délibération qu'un hommage soit rendu à l'écrivain et prix Nobel de la paix Elie Wiesel en attribuant son nom à l'espace vert situé 64 rue de Bretagne à Paris 3^{ème}, jardin d'une superficie de près de 8 000 mètres carrés dont le nom d'usage actuel est le square du Temple et créé en 1857. La commission de dénomination des voies, places et équipements municipaux s'est réunie le 22 septembre dernier et a donné un avis favorable à cette proposition de dénomination.

Pierre AIDENBAUM rappelle rapidement qui était Elie Wiesel : issu d'une famille juive hongroise, il est déporté à Auschwitz-Birkenau alors qu'il n'a que 15 ans et à sa sortie des camps en 1945, il est le seul survivant de sa famille. Il est recueilli en France par l'OJSE, l'œuvre juive de secours aux enfants dont le siège est alors situé dans le 3^{ème} arrondissement rue de Turenne. Après des études de philosophie à la Sorbonne, il devint journaliste écrivain. En 1958, le romancier François Mauriac préface son premier roman *La Nuit*, fondé sur ses souvenirs de déportation et qui deviendra un succès mondial. Cet ouvrage sera suivi d'une quinzaine d'autres ouvrages, en français, en anglais, en hébreu et en yiddish, de plusieurs pièces de théâtre et de nombreux essais. Citoyen américain depuis 1963, Elie Wiesel a occupé la chaire de sciences humaines à l'université de Boston et a partagé sa vie entre les États-Unis, la France et Israël. En France, il a été décoré en 1984 de la Légion d'honneur avant d'être fait grand officier en 1990 plus Grand Croix en 2001. Il a également reçu la médaille d'or du Congrès américain pour son travail à la tête de l'*Holocaust Memorial Council* et fait chevalier commandeur honoraire de l'ordre de l'Empire britannique. Sans relâche, Elie Wiesel a consacré sa vie à la mémoire de la Shoah et s'est élevé contre l'injustice, l'indifférence et l'oppression aux 4 coins du monde, notamment à travers sa fondation, la fondation Elie Wiesel pour l'humanité. En 1986 il reçoit le prix Nobel de la paix, le comité Nobel l'honore avec ces mots : « Sorti de l'abysse des camps de la mort, il est devenu un messenger pour l'humanité, porteur non pas d'un message de haine ou de revanche mais de fraternité et d'expiation. » Elie Wiesel n'étant décédé que depuis moins d'un an, il vous est donc proposé dans cette délibération de déroger à la délibération du conseil municipal du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifié par la délibération du 9 décembre 1938 qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum 5 ans après sa disparition.

Pierre AIDENBAUM rappelle un vœu voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement au mois de septembre exprimant le souhait que le nom d'Elie Wiesel soit donné à un lieu du 3^{ème} arrondissement. Juste avant le Conseil de Paris du mois de septembre, le jeudi précédent, la

commission de dénomination des voies devant se réunir le jeudi soir, à la fin de l'exécutif municipal réuni sous la présidence d'Anne HIDALGO avec son adjointe chargée de la mémoire Catherine VIEU-CHARIER ainsi qu'avec Pénélope KOMITES, adjointe à la maire de Paris chargée des espaces verts et Pierre AIDENBAUM, Anne HIDALGO a demandé, puisque la commission se réunissait le soir même si un lieu dans l'arrondissement avait été choisi pour pouvoir le proposer à la réflexion et au vote éventuellement de la commission le soir même. Pierre AIDENBAUM a proposé que ce soit le square du Temple, qui s'appellerait le square du Temple-Elie Wiesel. Anne HIDALGO, ses adjointes Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITES ont donné leur accord et la proposition a été faite au nom de la Maire de Paris à la commission de dénomination des voies le soir même, qui l'a votée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM a ensuite présenté le vœu du 3^{ème} arrondissement au Conseil de Paris avec ce rajout, puisque le premier vœu ne contenait pas de lieu et le Conseil de Paris a voté cette délibération.

Aujourd'hui, il est demandé simplement aux élus de confirmer et de déroger à une règle, à laquelle il est souvent dérogé à Paris - ce sera éventuellement le cas pour Patrice Chéreau - qui consiste à pouvoir donner à un square, une rue ou un espace, portant déjà un nom, le nom de quelqu'un décédé depuis moins de 5 ans.

Comme un vœu est proposé par le groupe des Verts et du Parti communiste, Pierre AIDENBAUM propose de passer d'abord à l'étude de ce vœu et donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie le maire et précise vouloir simplement demander si le débat avait lieu après le vœu ou maintenant.

Pierre AIDENBAUM distingue deux choses : une délibération proposée ce soir sur laquelle il est demandé de voter après que ceux qui le souhaitent se seront exprimés, puis le passage au vœu à propos duquel il y aura une autre discussion, puisque le vœu n'est pas du tout de même nature, et un vote afférent.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoît SOLÈS

Benoît SOLÈS remercie le maire et souligne que son groupe a voté à l'unanimité. Évidemment, l'idée proposée d'attribuer à un lieu de l'arrondissement le nom d'Elie Wiesel ne fait débat auprès de personne et personne ne souhaite y revenir. Ensuite, il est proposé aujourd'hui de délibérer bien que la décision semble tout ou en partie déjà actée, et de confirmer, comme l'a dit Pierre AIDENBAUM, le choix du square du Temple.

Il y a eu des interrogations, des inquiétudes et des protestations sur ce choix. **Benoît Solès** les a entendues et a lu le courrier reçu par les élus. Il a regardé la pétition qui a été faite à ce sujet et a même rencontré des personnes qui se sont mobilisées dans le même esprit que son groupe : ne pas remettre en question l'attribution d'un lieu du 3^{ème} au nom et à la mémoire d'Elie Wiesel, mais le choix du lieu qui a été fait par le maire. Il semblerait qu'il y ait même eu des projets, des endroits alternatifs, d'autres idées proposées, mais se demande s'il est même

judicieux de les proposer ou d'en débattre vu que, manifestement, une volonté semble déjà actée.

Selon lui, tout le monde a envie que ce lieu soit baptisé dans l'harmonie et dans le respect, tout le monde a envie d'être présent, de participer à son inauguration et **Benoît Solès** aurait aimé qu'une concertation permette de choisir un lieu qui convienne à tous. Il a entendu les arguments historiques notamment, ce serait long d'entrer dans le débat, mais ils existent, qui ont animé les personnes qui se sont mobilisées de bonne foi contre ce choix et il regrette qu'un temps supplémentaire ne soit pas pris pour expliquer, pour débattre et voire même - parce qu'il n'est jamais question de faire une question d'orgueil de quoi que ce soit - de changer l'affectation.

S'agissant de cette délibération évidemment, la position du groupe de **Benoît Solès** sera donc, pour être cohérent, de voter contre ce choix parce qu'il lui paraît créer de l'incompréhension dans la façon dont on accolera aussi ces mots « square du Temple tiret Elie Wiesel » et il estime qu'en effet, d'autres lieux tout aussi prestigieux et de l'arrondissement pouvaient accueillir la mémoire de ce grand homme.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle, à la suite du maire, que son groupe a voté bien volontiers en septembre et à l'unanimité ce vœu, puisqu'il s'agit d'honorer la mémoire d'Elie Wiesel. Quand il s'agit d'honorer la mémoire de quelqu'un, il faut bien sûr se poser la question de la meilleure façon d'opérer. Pour Yves PESCHET, le fait d'associer le square du Temple au nom d'Elie Wiesel est une sorte d'anachronisme car les 2 concepts ne se rencontrent pas. Il précise qu'il ne veut pas dire qu'ils s'entrechoquent. Il pense important de respecter l'identité et la mémoire de ces 2 concepts : on a un concept historique très marqué d'un côté avec l'appellation square du Temple, et un autre tout aussi historique, mais aussi dramatique et tout aussi respectable de l'autre. On n'est donc pas dans la configuration par exemple de l'ajout de Charles de Gaulle à la place de l'Étoile pour lequel Yves PESCHET ne voit pas de contradiction mais un apport considérable. D'autre part, il pense que la précipitation, relatée d'ailleurs par le maire, avec laquelle cette décision a été prise à l'hôtel de ville sans concertation avec les élus du 3^{ème}, notamment avec l'adjoint chargé de la mémoire qu'est Yves PESCHET, a empêché qu'on cherche un peu plus loin. Pour sa part, il aurait trouvé logique qu'un lien soit établi par exemple entre Elie Wiesel et son histoire, grâce notamment, comme rappelé précédemment, à l'œuvre de secours aux enfants (l'OSE) qui avait son siège rue de Turenne, qui en a encore un rue du Pont-au-Choux. Cela constituait une ressource possible, en tout cas à envisager, à regarder pour une appellation Elie Wiesel. Yves PESCHET pense donc que dans le fond et dans la forme, les choses se sont mal faites, alors qu'il s'agit, et tout le monde le veut, d'honorer Elie Wiesel. Comme le disait plaisamment Victor Hugo « la forme c'est du fond qui remonte ». Pour toutes ces raisons, Yves PESCHET ne peut approuver le choix du Maire, ni surtout la façon dont il a conduit cette décision, et s'abstiendra.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence Hugues.

Laurence HUGUES s'exprime au nom de son groupe écologiste et de son collègue Quentin PICQUENOT. Elle précise qu'ils ont, eux aussi, voté le vœu qui proposait que le nom d'Elie Wiesel soit attribué à un espace du 3^{ème} qui a fait l'unanimité dans leur rang, et souligne la nécessité de rendre hommage à cet écrivain et prix Nobel de la Paix, sans qu'il y ait débat. Maintenant, pour eux également, il eut été sain peut-être de prendre un peu plus de temps et d'être dans une décision qui puisse être partagée et discutée, voire expliquée. Sans développer le vœu que le groupe exposera plus tard, et qu'il a souhaité déposer avec l'élu communiste, concernant la question de la mémoire, il lui semble important de ne pas forcément superposer les mémoires dans un même lieu parce qu'effectivement cela concourt aussi parfois à une certaine dilution de l'hommage que l'on voudrait rendre et il lui semble qu'Elie Wiesel mérite bien un lieu à lui tout seul.

Par ailleurs, Laurence Hugues remarque parfois cette tendance à superposer des références mémorielles dans les jardins. Les jardins sont des lieux magnifiques, tel le jardin Anne Frank, qui rend hommage à cette personnalité merveilleuse qui a perdu la vie dans des conditions atroces. Maintenant ce jardin accueille un hommage à Paul Celan. Est-ce qu'un jardin doit être amené à accueillir plusieurs références mémorielles comme celle-là ? Encore une fois, Laurence Hugues pense que d'autres lieux pourraient tout à fait rendre hommage à Elie Wiesel, également de manière plus audible. D'autre part, sur la forme effectivement, le 3^{ème}, notamment au travers du nom donné à la médiathèque Marguerite Audoux, peut s'enorgueillir de l'avoir fait au terme d'un processus consultatif avec la proposition de plusieurs noms sur lesquels les habitants ont pu voter. En l'occurrence, et c'est l'esprit du vœu que Laurence Hugues sera amenée à présenter tout à l'heure avec son collègue, pourquoi ne pas organiser une concertation qui permet de trouver un consensus, organiser une votation avec des lieux qui seraient proposés bien sûr par la mairie puisqu'il y a des questions légales, de voirie, etc. qui se posent, plutôt que tout d'un coup dans le souci de bien faire et de faire vite finalement au point de ne pas bien mesurer peut-être l'attachement à une dénomination ?

Tous ces éléments font que le groupe EELV s'abstiendra sur cette délibération et qu'il s'expliquera plus avant. Laurence Hugues trouve un peu compliqué de procéder de cette manière puisque leur vœu propose d'envisager une concertation publique pour déterminer quelles rue ou place pourraient être nommées en hommage à Elie Wiesel ; l'autre demande est qu'à l'avenir les décisions de dénomination puissent faire l'objet d'une concertation préalable comme cela a d'ailleurs été le cas précédemment dans cet arrondissement. Étant donné qu'il leur est demandé de s'exprimer d'abord sur cette délibération, le dialogue risque de tourner un petit peu court ce soir, mais en tout cas, il se fait de la part du groupe EELV dans un esprit de concertation et de consensus, plutôt que de dissensus.

Pierre AIDENBAUM intervient sur le vœu à ce moment de la discussion. Il se dit d'accord avec Yves PESCHET quand il dit que ce n'est pas la forme, mais le fond qui remonte. En l'occurrence, il a parfois l'impression que c'est en effet le fond qui remonte sous couverture de la forme.

D'abord il déclare assumer totalement la décision prise par la maire de Paris, par son adjointe à la mémoire, par son adjointe aux espaces verts et par lui-même, de proposer à la commission de dénomination des voies le nom d'Elie Wiesel pour le square du Temple. Deuxièmement, il n'a jamais été prévu, comme il l'a vu dans certains courriers ou certains mails, de barrer le nom de square du Temple pour l'appeler square Elie Wiesel. Troisièmement, il y a déjà eu ici même un peu la même discussion quand il a été décidé sous la précédente mandature de mettre une stèle dans le jardin square du Temple à la mémoire des enfants juifs déportés de moins de 3 ans qui n'avaient pas été scolarisés. Pierre AIDENBAUM se souvient d'avoir entendu un groupe politique lire ici même que le lieu, jardin public, ne se prêtait pas à recevoir une stèle à la mémoire des enfants, et particulièrement le square du Temple. Il se souvient aussi des demandes assez fortes à une certaine époque et renouvelées, d'ailleurs, pour certains, par ceux-là mêmes qui aujourd'hui refusent ce nom, de proposer que ce jardin, que ce square du Temple s'appelle square du Temple-Louis XVII. Un certain nombre de personnes ont été à cette occasion interpellées, notamment des historiens, il y reviendra tout à l'heure.

Pierre AIDENBAUM souligne à la suite des intervenants des exemples à Paris de noms accolés, le nom d'une personnalité avec un lieu existant : le parc Clichy-Batignolles qui s'appelle Martin Luther King et n'a posé aucun problème ; le jardin Belleville qui s'appelle le jardin de Belleville-Julien Lacroix ; le quai du Louvre qui s'appelle quai du Louvre-François Mitterrand ; le parvis Notre-Dame qui s'appelle Jean-Paul 2, ce qui a posé d'autres problèmes, la place de l'Hôtel-de-Ville à laquelle est accolée esplanade de la Libération. De nombreux exemples pourraient être cités.

Concernant la pétition, Pierre AIDENBAUM a entendu dire par des élus qu'elle avait recueilli 3 386 signatures, ce qui l'a impressionné. Il pensait y trouver notamment des gens du 3^{ème} arrondissement et durant son week-end, il a fait imprimer la pétition. Pour partie, elle est anonyme et Pierre AIDENBAUM s'étonne que le premier signataire soit Louis XVII. Il a retrouvé en le pointant un habitant du 3^{ème} au bout de plusieurs pages, et signale avoir trouvé des habitants du Brésil, de Pologne, d'Italie, de Suisse, de Belgique, de Roumanie, d'Irlande, du Mexique, de Santa Monica en Californie, du Royaume-Uni, encore de la Belgique, etc. Et puis, derrière, quelques Parisiens, et de temps en temps un habitant du 3^{ème} arrondissement, il déclare avoir eu du mal à trouver ces mêmes habitants alors que cela lui avait été présenté comme étant une vague de fond au niveau de l'arrondissement. Puis troublé par cette histoire, il s'est quand même intéressé à regarder un peu parmi les signataires et les historiens en particulier qu'il respecte totalement, et notamment le comité de soutien. Il a reconnu le nom de certains, d'autres moins, et souhaite livrer qui sont des signataires parce qu'en l'occurrence, la forme et le fond sont deux choses différentes. Parmi, ces signataires, il y a Philippe Delorme, *La vérité sur le cœur de Louis XVII*, grand spécialiste des familles royales ; Jean-Christian Petitfils, très connu notamment pour son *Dictionnaire amoureux de Jésus* ; plus intéressant, il y a Jean-Marie de Pérusse des Cars, dit Jean des Cars, fils de Guy des Cars et journaliste au Figaro Magazine auteur d'un certain nombre d'ouvrages, dont Pierre AIDENBAUM souhaite citer cette phrase : « *La France est malade de l'immigration, la France est malade des fonctionnaires, la France est malade de la démocratie* », puis il compare les fonctionnaires d'aujourd'hui, ce qui

est à la mode ces derniers temps, avec la noblesse d'avant 1789. En outre, deux de ces historiens font partie de l'édition de Garde qui a comme responsable un certain monsieur Patrick Buisson.

Pierre AIDENBAUM affirme avec fermeté que cette opération a une connotation politique et se montre vraiment désolé que les élus souhaitent en faire une affaire en se basant sur des faux qui font rire tout le monde. Il annonce d'ailleurs qu'il présentera la pétition au Conseil de Paris, car il trouve facile de dire dans une lettre, dans un communiqué, dans un mail ou sur les réseaux sociaux qu'il y a 3 386 signataires. Il propose durant la discussion de faire passer la pétition parmi ses collègues. Il se montre en outre déçu par la réaction des élus sur cette question. Il rappelle aussi pour terminer sur les dénominations de noms de lieux auxquels on appose un autre nom, notamment dans l'arrondissement, qu'il a été le premier à proposer celui d'Olympe de Gouges rue de Turenne sans référendum local. Pour ce qui est d'autres dénominations, il y en a eu un certain nombre, et surtout d'ailleurs des dénominations féminines, depuis que la majorité est aux affaires dans cette mairie, aucun référendum n'a été requis pour savoir si on pouvait mettre à cet endroit Nathalie Lemel, si on pouvait mettre à cet endroit Olympe de Gouges, ou si on pouvait baptiser le jardin Anne-Frank, etc. Pierre AIDENBAUM fait remarquer que Paul Celan a posé problème à certains, d'ailleurs les mêmes, cela mérite d'être su, selon lui.

Il en est de même pour Patrice Chéreau pour lequel un collègue du 4^{ème} propose un vœu pour un lieu, une rue, une place ; une rue ou une place, ce n'est pas facile à Paris parce qu'on ne dé-nomme pas des noms de rues ou de lieux en raison des complications pour les habitants. Pierre AIDENBAUM avec son collègue du 4^{ème} arrondissement pose la question de Patrice Chéreau qui habitait rue de Braque dans le 3^{ème} arrondissement et puis propose qu'ensuite une réflexion ait lieu avec éventuellement des propositions qui seront faites ici ou là pour trouver un lieu pour Patrice Chéreau. Pierre AIDENBAUM souhaite s'arrêter là sur cette question, une intervention future est possible sur le vœu proposé par les élus. Il termine en se disant sincèrement très choqué et s'adressant aux groupes politiques et à Yves PESCHET, rapporte que le groupe qu'il représente s'est également montré très choqué au Conseil de Paris par cette attitude.

Pierre AIDENBAUM refuse de donner la parole au public qui la prendra après le Conseil d'arrondissement.

Madame TROPPER exprime son malaise dans cette histoire parce qu'elle aurait souhaité évidemment que le nom d'Elie Wiesel soit donné à un bâtiment plus pérenne. Mais après avoir donné la semaine dernière avec son mari deux médailles des justes à des personnes qui l'ont sauvé, lui et sa famille, elle aurait souhaité ne pas être en porte à faux face à ce problème, car évidemment pour elle, l'histoire n'est pas la même que pour certains.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET se dit là pour servir la population et singulièrement la population du 3^{ème}. Il s'exprime ici et dans tout ce qu'il essaie de faire aussi en tant qu'adjoint aux affaires scolaires et à la mémoire des associations, en ayant toujours en tête cette origine de ses fonctions et puis ce partage entre élus. Des sensibilités et des opinions différentes sont possibles sur certaines questions parce qu'il y a justement en commun cette obligation qui vient du mandat reçu de la population. Yves PESCHET pense que tout le monde a des efforts à faire pour rester dignes et respectueux dans l'exécution de ce mandat.

À titre personnel, il ne prend ses ordres nulle part et se prononce toujours en ayant en tête ce qu'il vient de rappeler, c'est-à-dire que les élus sont là pour défendre la population dans sa diversité et dans son ensemble. Son argumentaire ne tient pas compte de la pétition encore moins de ceux qui auraient pu l'inspirer et il estime que le maire le connaît suffisamment pour ne pas le soupçonner de partager l'opinion lancée par les gens que Pierre AIDENBAUM a cités. Yves PESCHET n'a pas trouvé non plus élégant qu'on l'oppose à ses petits camarades de l'hôtel de ville ou d'ailleurs et se présente comme un adjoint qui essaie de prendre ses responsabilités et de les assumer. S'il les assume, il reconnaît que le maire est tout à fait fondé à le lui faire remarquer et même si c'est mieux que cela ne le soit pas en public, ce n'est pas grave, il l'accepterait. Par contre qu'on puisse insinuer qu'il soit antisémite ou suspect de l'être est une autre chose.

Pierre AIDENBAUM lui répond qu'il n'a jamais dit cela.

Yves PESCHET rétorque qu'il a cru le comprendre.

Pierre AIDENBAUM réplique qu'Yves PESCHET lui en déjà fait la remarque en Conseil d'arrondissement.

Yves PESCHET confirme et lui reproche d'en avoir « remis une couche », ce qui fait beaucoup.

Pierre AIDENBAUM répond que personne n'a jamais dit cela et n'autorise pas Yves PESCHET à le dire. Il ajoute que s'il avait pensé qu'il l'était, il n'aurait eu aucune délégation dans son conseil municipal et qu'il n'y a pas à propager ce bruit, car cela n'a jamais été le cas, les choses sont claires.

Yves PESCHET se dit ravi que le maire le réaffirme.

Pierre AIDENBAUM lui répond qu'il le fait pour la 2^{ème} fois et qui lui est donnée l'occasion ce soir de le dire en plus en public.

Yves PESCHET se montre satisfait, car les dernières paroles du maire en effet l'avaient quelque peu ému pour la 2^{ème} fois. Pour sa part, il donne son opinion sur un sujet qui est soumis aux élus de façon un peu rapide, pour ne pas dire cavalière puisqu'à aucun moment ils n'ont été consultés sur le lieu alors qu'ils avaient voté sans problème le principe au mois de septembre,

comme il a été rappelé, unanimement. Il se déclare de bonne foi et revendique le droit d'avoir des opinions différentes, de les défendre respectueusement.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES souhaite dire à quel point elle est choquée des propos tenus tout à l'heure par le maire et de ce qu'elle perçoit comme des insinuations visant à assimiler les positions des élus à des positions qui pourraient être soit royalistes, soit, concernant les positions du groupe EELV, anarchistes. Ces insinuations la font sourire.

En revanche, concernant les insinuations qui ne sont malheureusement pas les premières, Laurence HUGUES espère que Pierre AIDENBAUM va pouvoir lever ses doutes sur l'association du groupe écologiste aux propos tenus à l'égard d'Yves PESCHET. Selon elle, le maire sait très bien par exemple, concernant les statues de Paul Celan qu'il s'agit de son point de vue plutôt de rendre un hommage réel et conséquent à ce poète, qu'elle apprécie particulièrement. Son souci, hors les questions de sécurité qui ont dû être traitées par les jardiniers et qui ont en partie été réglées, sur l'implantation de ces statues dans le jardin Anne-Frank, réside dans la superposition mémorielle dans un même lieu, alors qu'autant Anne Frank, que Paul Celan et Elie Wiesel méritent toute leur place et dans des lieux qui soient les leurs. Laurence HUGUES s'avoue assez meurtrie et pense que c'est le sentiment aussi de son collègue Quentin PICQUENOT. Elle ne s'estime pas comptable de ce qui s'est passé lors des mandatures précédentes ; elle se rend tous les ans à l'hommage rendu aux tout petits enfants déportés au square du Temple et sait à quel point l'arrondissement est marqué par cette histoire terrible. Laurence HUGUES invite à ne pas verser dans la confusion et souhaite être rassurée sur le fait qu'il ne leur est pas fait de procès, car cela que les meurtrit terriblement.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES remercie le Maire de lui redonner la parole. Il souhaite exprimer que tous sont secoués par les propos du maire. Il ne doute pas qu'ils soient sincères, mais précise qu'en ce qui concerne son groupe également et la position de vote qu'il a prise, ce qu'a dit Pierre AIDENBAUM est tellement grave et contenait quand même des espèces de sous-entendus tels, que Benoit SOLES tient à le redire fortement : à aucun moment, il n'a voulu instrumentaliser quoi que ce soit. Simplement, son groupe aurait aimé que le choix de ce lieu se fasse dans l'harmonie, différemment, c'est le point de forme et ce que Pierre AIDENBAUM fait remonter du fond, voire du tréfonds, ne le concerne pas : il tient à dire qu'il n'est pas en phase avec cela et va même plus loin en disant qu'il n'accepte pas que par le moindre sous-entendu, le maire puisse associer le groupe auquel il appartient, Les Républicains, au moindre compromis ou à la moindre instrumentalisation de quoi que ce soit quant à cette volonté qu'ils auraient aimé du choix d'un autre lieu. Benoit SOLES l'affirme avec tout le respect qu'il doit au Maire, mais avec toute sa sincérité et la fermeté d'homme et d' élu qu'il est.

Pierre AIDENBAUM répète n'avoir mis en cause personne et réaffirme catégoriquement qu'il assume totalement le choix de lieu effectué et les propos qu'il a prononcés. S'il a fait ce rappel, c'est qu'il est Maire depuis quelques années, et qu'à différentes reprises, la majorité a eu à surmonter des problèmes de ce style. Il soutient qu'à la fois les interventions qu'il a pu

entendre ici ou là, les 3 lettres qu'il a reçues et la pétition en question, plus toute une série d'interprétations l'ont amené à vouloir dire d'abord comment se passe généralement la dénomination d'un lieu parisien, comment cela se passe toujours. Il ne met en cause personne, simplement il note qu'il y a une mauvaise atmosphère autour de cela et le regrette. Il n'accuse personne et aucun groupe politique d'ailleurs, mais Pierre AIDENBAUM prédit ou du moins souhaite unanimité sur le vote au Conseil de Paris comme la dernière fois. Il reste persuadé que le groupe Les Républicains sur la délibération telle qu'elle est présentée votera pour et sur le vœu tel qu'il est présenté par les Verts et par les communistes votera contre. Il s'engage à faire part des résultats de ces votes.

Pierre AIDENBAUM demande qui est favorable à cette délibération de dénomination square du Temple-Elie Wiesel de l'espace situé 64 de Bretagne.

Benoit SOLES demande à nouveau la parole, car il y a selon lui des sujets qui valent la peine d'être extrêmement clairs. Il tient à prendre en compte ce que sa collègue Sylviane Tropper a exprimé : il semblerait que la position « contre » soit caricaturée. Par conséquent, au moment du vote, son groupe va évoluer vers l'abstention qui lui paraît être moins sujet à interprétation parce qu'il a l'impression d'être face à quelque chose qu'il ne souhaite pas. Cependant, il ne retire rien de ce qu'il a dit à l'instant.

Pierre AIDENBAUM passe au vote sur la dénomination square du Temple-Elie Wiesel de l'espace vert situé au 64 de Bretagne.

Cette délibération est adoptée avec 6 abstentions.

Pierre AIDENBAUM demande à Laurence HUGUES et Yves PESCHET de présenter le vœu de leurs deux groupes politiques.

6. V03-16-138 Vœu relatif à une consultation publique afin de déterminer quelles rue ou place pourraient être nommées en hommage à Elie Wiesel.

Laurence HUGUES : Merci, donc je vais commencer. Considérant que le vœu pour que le nom d'Elie Wiesel soit attribué à un espace du 3^{ème} a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement le 12 septembre dernier ; considérant l'intérêt de rendre hommage à cet écrivain et prix Nobel récemment décédé ; considérant aussi l'intérêt qu'une nouvelle dénomination soit prise dans un esprit de dialogue et de participation ; considérant l'intérêt de ne pas superposer les références historiques dans un même lieu ; considérant que la dénomination du square du Temple a une logique patrimoniale et historique (je ne vais pas refaire toute l'histoire ici) ; considérant que la décision d'attribuer le nom d'Elie Wiesel au square du Temple est aujourd'hui remise en question par un certain nombre de signatures – je profite de ce moment pour préciser que nous n'avons pas souhaité évidemment signer cette pétition et qu'il n'empêche qu'il me semble qu'en démocratie on peut s'interroger lorsqu'il y a une mobilisation ; par ailleurs, la rhétorique qui permet de ridiculiser ou de dénigrer un adversaire ou en tout cas quelqu'un qui n'est pas d'accord en prenant ses pires travers et ces pires représentants ne me semble pas complètement juste. Je suis désolée, je suis un petit peu émue, donc j'ai du mal à

dire les choses aussi clairement que je le souhaiterais – ; considérant qu'associer les deux noms « Temple » et « Elie Wiesel » peut effectivement porter à confusion puisque je sais, je crois savoir que c'est une remarque qui a d'ailleurs été faite à l'Hôtel de Ville lui-même puisqu'il y a un risque que certains pensent un jour qu'il y avait ici un temple Elie Wiesel et ce serait vraiment dommage pour ce dernier ; considérant que cette décision a été prise un peu rapidement ; d'ailleurs, vous le disiez vous-même, une demande de dérogation doit être faite, donc il me semble que nous pourrions prendre le temps de la réflexion ; considérant que d'autres lieux pourraient accueillir cet hommage comme par exemple la place de Thorigny, c'est une proposition qui a été faite par « Vivre le Marais » et par d'autres, c'est une proposition parmi d'autres, mais je trouve que ce n'est pas parce que fait de pouvoir ouvrir cette question n'a jamais été fait que cela ne peut pas être fait. Par ailleurs, cela a été fait, et c'est ce que nous avons demandé également pour le vœu qui sera présenté pour Patrice Chéreau.

Les attendus sont l'ouverture d'une consultation publique pour déterminer quelles rue ou place pourrait être nommée en hommage à Elie Wiesel ; ensuite qu'à l'avenir les décisions de dénomination puissent faire l'objet d'une consultation préalable ; à partir du moment où la décision a été prise par le maire, et c'est bien normal, et les élus, qu'ensuite, il puisse y avoir une certaine concertation, une certaine consultation. Avant de passer la parole à mon collègue Yves PESCHET, je veux préciser un point important sur l'histoire : qui oserait mettre en cause vos privilèges ? D'ailleurs, à ce propos, je voulais dire que le square du Temple, pour moi, le symbole du square du Temple le plus important, c'est bien la fin de la monarchie absolue. Je n'y vois pas le même symbole que les royalistes, je crois que c'est très important dans notre République de se dire qu'effectivement, la démocratie permet une certaine concertation et que les décisions ne sont pas prises par le fait du prince. Voilà.

Pierre AIDENBAUM : J'ai des privilèges et je suis un prince, j'espère devenir roi un jour. Monsieur Yves PESCHET.

Yves PESCHET : Oui, je voudrais simplement dire qu'Elie Wiesel mérite mieux que ce qu'on a connu ce soir. Quand j'ai posé les questions que j'ai posées là où elles devaient être posées, c'est-à-dire là où les élus de la majorité étaient réunis, en bureau municipal, je les ai posées sans esprit polémique, sans amalgame non plus, sans insinuation. J'ai essayé de répondre à la question qui était posée, posée rapidement, trop rapidement. Vous avez pris Monsieur le maire la décision de nous bousculer un peu, de rater cette décision, je ne reviens pas sur ce que vous avez vous-même expliqué et rappelé ce soir, je le regrette, je maintiens et nous maintenons par ce vœu la nécessité de consulter, de prendre le temps, c'est-à-dire en gros d'assumer notre rôle d'élus tout simplement. Personnellement, je ne me suis jamais positionné autrement.

Pierre AIDENBAUM : Merci. Madame Laurence GOLDGRAB, sur le vœu maintenant et tous ceux qui souhaitent prendre la parole.

Laurence GOLDGRAB : Être élu justement, c'est prendre des décisions et ce n'est pas demander des consultations publiques, surtout sur une thématique où il n'y a pas de précédent. On n'a jamais vu, à ma connaissance en tout cas, une consultation publique sur une dénomination d'une rue ou d'un endroit. Nous avons une commission, nous avons à la ville des outils pour ce faire, en l'occurrence cette commission a statué dans les conditions qui ont été

décrites. Moi, je ne veux surtout pas revenir et m'inscrire dans cette polémique, surtout en ce qu'elle porte autour du nom d'Elie Wiesel ; je ne vois aucun inconvénient personnellement à ce que le square du Temple, qui n'est d'ailleurs pas débaptisé comme certains ont pu le dire et qui reste le square du Temple, se voit accoler le nom d'Elie Wiesel ; c'est un square important de l'arrondissement et Elie Wiesel mérite d'avoir son nom aux côtés du square du Temple, en tout cas, sur ce square qui est un lieu important de l'arrondissement. Je n'insiste pas, je voudrais que ce débat soit clos de la meilleure façon qui soit et que cessent ces polémiques comme par hasard autour du nom d'Elie Wiesel qui a été un personnage aux côtés duquel nous ne sommes rien.

Pierre AIDENBAUM : Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT : Oui, merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je partage totalement ce qui vient d'être dit par ma collègue Laurence GOLDGRAB, bien évidemment. Je voudrais m'exprimer sur la question de la consultation publique autour de la dénomination des lieux ; c'est quelque chose qui me met particulièrement mal à l'aise et j'aimerais qu'on évite d'aller là-dedans, même si la période est à la démocratie participative, à l'association des citoyens aux prises de décision, et ce n'est pas à la mairie du 3^{ème} que nous allons faire ce reproche. On a même essayé de le pousser au plus haut point, d'une manière innovante dans certaines délégations, mais je voudrais juste quand même souligner le fait, et on le voit bien avec cette pétition, qu'ouvrir ce débat sur la consultation publique autour d'un nom, c'est jeter en pâture à l'opinion une personne et qu'à chaque fois que l'on fait cela, l'opinion intolérante, l'opinion raciste, l'opinion homophobe, l'opinion antisémite remonte. Je ne vous fais absolument pas ce procès -là, je partage totalement ce qui a été dit, Madame HUGUES, je parle...

Pierre AIDENBAUM : Laissez parler, chacun son tour.

Gauthier CARON-THIBAUT : Qu'à l'avenir les décisions de dénomination fassent l'objet d'une consultation préalable, c'est poser une question autour d'un nom et c'est permettre à des personnes qui seraient racistes, intolérantes, et cætera, de se manifester et je crois que dans cette société que nous voulons apaisée, nous n'avons absolument pas à aller là-dedans. Comme l'a dit Laurence GOLDGRAB, nous sommes élus nous, sommes porteurs d'histoire, nous sommes porteurs de valeurs, nous sommes représentatifs, je crois que nous devons l'assumer.

Pierre AIDENBAUM : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le vœu ?
Monsieur SOLES.

Benoit SOLES : Je vous remercie Monsieur le maire. Beaucoup de choses ont été dites, je voudrais simplement rappeler que même s'il me semble que la demande qui a été formulée par mes collègues, Madame HUGUES, Monsieur PICQUENOT et Monsieur PESCHET, ne portait pas sur un débat sur le nom, mais sur le lieu et que, tous autant que nous sommes, je l'espère et je souhaite en tout cas l'assurer, nous refusons d'être associés ou amalgamés à toute forme... Donc à cet égard, nous choisissons de nous abstenir.

Pierre AIDENBAUM : Attendez, Monsieur SOLES a la parole. Si vous voulez la reprendre, ce débat est trop important et il nous tient tous à cœur, je pense qu'on peut prendre le temps, même si nous avons 27 délibérations qui suivent ou 22, excusez-moi, parce que le problème est important en effet, et je pense que chacun peut s'exprimer et plusieurs fois s'ils le souhaitent, notamment pour soulever tous les malentendus qui pourraient y avoir.

Benoit SOLES : Je vous remercie Monsieur le maire de me redonner la parole. D'une manière générale, d'ailleurs, bien qu'on ait tous été un peu secoués, je vous remercie du temps que vous nous permettez d'y consacrer et que vous me permettiez de reprendre la parole. En effet, sur le point néanmoins qu'a souligné, qu'a soulevé le premier adjoint Gauthier CARON-THIBAUT, et qui est le dernier considérant, « qu'à l'avenir les décisions de dénomination fassent l'objet d'une consultation préalable », sur ce point que nous ne partageons peut-être pas, on s'abstient, mais peut-être si jamais il y avait un amendement là-dessus, bon je ne vais pas prolonger encore le débat... Donc notre position est l'abstention, eu égard à ce point « qu'à l'avenir les décisions de dénomination fassent l'objet d'une consultation préalable ».

Pierre AIDENBAUM : Merci est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Madame HUGUES.

Laurence HUGUES : Je dirais qu'il y a l'esprit et la lettre et mon collègue Gauthier CARON-THIBAUT fait une interprétation très large de ce que la lettre permet probablement, mais qui n'était absolument pas dans l'esprit du 2^{ème} attendu puisqu'effectivement, l'idée est – comme cela a pu être le fait déjà dans le 3^{ème} arrondissement, comme, je l'espère, nous aurons l'occasion de le faire notamment pour le futur jardin Thorigny, pour ne pas le nommer – qu'il puisse y avoir une consultation sur le choix définitif du nom, sachant que les noms sont proposés par le maire et les élus du conseil d'arrondissement ou lorsque décision a été prise par le ou la maire et l'équipe municipale, puisse être décidé le lieu final d'implantation de ce nom via une consultation. C'était l'esprit de cet attendu. Étant donné que cet attendu vous semble trop large et peut prêter à confusion, nous vous proposons, avec mon collègue Yves PESCHET, de le supprimer : c'est un amendement que nous vous proposons de manière à ne garder que le premier attendu, de le laisser sur cette question qui nous occupe, à savoir que soit ouverte une consultation publique pour déterminer quelles rue ou place pourrait être nommée en hommage à Elie Wiesel.

Pierre AIDENBAUM : Bien merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Bien, écoutez, je voudrais vraiment terminer en disant la chose suivante : il y a eu beaucoup de sous-entendus ou de malentendus par rapport à cela, je crois que je n'ai jamais vu, en effet, Laurence GOLDGRAB l'a rappelé, qu'on fasse une consultation pour nommer ou dénommer un lieu public, quel qu'il soit. La seule que nous ayons faite dans le 3^{ème} arrondissement, le fut dans le cadre d'un lieu qui n'existait pas, que nous avons créé et nous avons souhaité que les habitants du 3^{ème} arrondissement et pas qu'eux d'ailleurs, puissent donner le nom de la bibliothèque qui s'est donc appelée Marguerite Audoux ; c'est un lieu qui n'existait pas que nous avons créé. Vous savez, je suis élu au Conseil de Paris depuis un certain nombre d'années, je n'ai jamais vu nulle part, pour quelque personnage que ce soit, aussi grand, aussi petit soit-il, qu'il y ait consultation. Donc je m'étonnais un petit peu que là tout d'un coup par rapport à Elie Wiesel et au square du Temple, il soit fait une demande qui n'a jamais été faite pour personne d'autre sur n'importe quel autre lieu parisien.

Je pense que nous avons eu un débat assez long sur ce sujet, tout le monde a pu s'exprimer longuement, la délibération sera présentée bien sûr au prochain Conseil de Paris et le vœu sera présenté si vous le souhaitez par vos groupes, mais c'est à vos groupes de voir s'ils le présentent ou pas. Alors je passe au vote. Nous avons à voter sur le vœu présenté par le groupe des Verts et le groupe communiste. Qui est favorable à l'adoption de ce vœu tel qu'amendé ? Donc vous proposez de supprimer la dernière phrase. 3 voix pour. Qui est contre ? 7 voix contre, 3 abstentions. Je vous remercie mes chers collègues.

Nous allons passer maintenant aux différentes délibérations. Nous avons deux délibérations qui se suivent présentées par Gauthier CARON-THIBAUT, les points 7 et 8 de l'ordre du jour, mais qui seront votés séparément. D'ailleurs, préparez-vous mes chers collègues, détendez-vous parce que c'est un one-man-show ce soir de Gauthier CARON-THIBAUT, il y a beaucoup de délibérations tout à fait exceptionnelles qui vont dans le sens de la politique que nous souhaitons suivre à Paris, notamment. Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, je vous laisse, on ne va pas alourdir, on a pris pas mal de temps, mais à juste titre par rapport à ce square. Donc Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT nous présente les 2 en même temps et nous les voterons séparément.

7. 2016 DLH 231 Réalisation 4 rue Saint-Anastase (3e), 12 rue Nonnains d'Hyères et 6 rue des Rosiers (4e) d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES

8. 2016 DU 215 Ventes à AXIMO de 19 lots de copropriété (8 logements et 11 caves) en vue de réaliser des logements sociaux (1er, 3e et 4e).

9. 2016 DLH 330 Réalisation 6-8, rue de la Corderie (3e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 30 logements sociaux (11 PLA-I, 14 PLUS et 5 PLS) par la RIVP.

10. 2016 DLH 334 Réalisation 64, rue de Saintonge (3e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 19 logements sociaux (9 PLA-I, 7 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

11. 2016 DLH 395 Réalisation 12 rue de Béarn (3e) d'un programme de 57 logements sociaux (17 PLA-I, 23 PLUS et 17 PLS) par Élogie.

12. 2016 DLH 9-G Caserne des Minimes 12-14 rue de Béarn (3^e) – Conclusion d'un protocole avec ELOGIE.

Gauthier CARON-THIBAUT propose de présenter les 6 premières délibérations qui concernent tous les projets de logements de ce Conseil d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM y consent si la présentation ne dure pas 6 fois plus longtemps.

Gauthier CARON-THIBAUT assure que cela permettra de gagner du temps. C'est en effet exceptionnel au premier sens du terme puisque ces 6 délibérations vont permettre de produire et financer 109 logements sociaux dans le 3^{ème} arrondissement en une seule séance de

Conseil d'arrondissement. C'est plutôt de bon augure pour l'avenir du combat de la majorité pour le logement social dans le 3^{ème} et de plus, ce sont des délibérations qui illustrent les différents moyens utilisés par la ville pour faire du logement social.

Gauthier CARON-THIBAUT va présenter assez rapidement adresse par adresse ces moyens : tout d'abord l'utilisation du patrimoine de la ville ; Paris possède un certain nombre de bâtiments qui sont utilisés par des services publics ou par des services de l'État et le regroupement, la modernisation des services, les nouvelles exigences pour les activités incitent, invitent ses services à devoir partir et aller ailleurs dans des bâtiments qui sont mieux adaptés et permettent du coup de réutiliser ces bâtiments pour devenir du logement social. C'est le cas de la caserne des Minimes, ce bâtiment de 6 000 mètres carrés au 12 rue de Béarn qui va permettre de réaliser 55 logements sociaux en plus d'une crèche et de nombreux locaux d'activités, ainsi qu'un espace vert dont Laurence HUGUES a parlé tout à l'heure. C'est un projet qui coûte 20,7 millions d'euros et 5,1 millions d'euros à la charge de la ville.

L'acquisition à l'amiable est également une possibilité pour la ville de faire du logement social, c'est le cas du 6-8 rue de la Corderie qui permettra de rajouter 30 logements sociaux au parc de la ville de Paris dans le 3^{ème} arrondissement, un immeuble dont la réhabilitation coûtera 9,2 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros pris en charge par la ville ; un certain nombre de partenariats avec des grands institutionnels qui sont régulièrement amenés à vendre de leur parc immobilier dans Paris et d'un commun accord, Paris rachète un certain nombre de ces lieux, c'est le cas du 64 rue de Saintonge qui est un bâtiment qui appartient à la Poste et qui permettra d'augmenter le parc de 19 logements sociaux : une réhabilitation assez légère qui coûtera 6,7 millions d'euros dont 160 000 euros pris en charge par la ville. Et enfin la production ici et là de logements sociaux dans le diffus particulier à travers une spécificité de la ville de Paris dû au PSMV, dû à Haussmann qui fait que la ville de Paris a dû pour son aménagement acquérir ici ou là quelques logements dans des copropriétés pour pouvoir amender des conseils de copropriétés et pousser à des prises de décision.

Aujourd'hui, la ville de Paris a décidé de vendre ces logements, mais de les vendre à des bailleurs sociaux pour pouvoir véritablement y réaliser du logement social, c'est le cas du 4 rue Saint-Anastase, du 10-12 rue des coutures Saint-Gervais, également du 9 rue de la Perle qui est un petit projet particulier sur lequel Gauthier CARON-THIBAUT va s'arrêter quelques instants à quelques jours du 1^{er} décembre, la Journée internationale de lutte contre le sida. Ce logement sera donc vendu au bailleur social Aximo et sera porté par la mairie du 3^{ème} arrondissement qui a convaincu la ville de Paris de le faire. Il sera loué à l'association Basiliade qui en fera une colocation thérapeutique intergénérationnelle. La majorité contribue donc à l'augmentation du patrimoine de logements dans le 3^{ème} arrondissement, mais également à l'effort de solidarité en matière d'hébergement en multipliant les possibilités d'hébergement puisque maintenant dans 3^{ème}, existent des structures pour jeunes femmes battues, pour familles à la rue, pour SDF vieillissants, pour jeunes filles majeures isolées, et cætera. Ce projet va rejoindre l'effort de solidarité voulu par les élus sur Paris.

L'ensemble de ces délibérations permet de consolider la place des familles dans le 3^{ème} arrondissement puisque, sur les 109 logements sociaux que Gauthier CARON-THIBAUT invite à financer ce soir par le vote, 56 logements sont des F3 ou plus, ce qui est très important pour le 3^{ème} arrondissement puisque la typologie du bâti des immeubles et des appartements fait que

l'on arrive, quand on est un jeune couple dans le 3^{ème} arrondissement, à devoir se serrer de plus en plus à mesure que les enfants arrivent, et s'il ne réussit pas à obtenir un logement social, à en trouver un dans le parc privé ou à acheter, il est amené à partir. Donc la puissance publique par le logement social a une forte responsabilité en ce domaine, et véritablement réussir à produire 56 logements de logements familiaux à travers ces délibérations, plus de la moitié des logements à financer, c'est quelque chose de très important.

Gauthier CARON-THIBAUT ajoute que ces délibérations vont également concourir à la mixité sociale de l'arrondissement puisque sur ces 109 logements, 38 seront en PLAI, 44 en PLUS, et 25 en PLS. Derrière ces acronymes, un tableau permet de comprendre un petit peu ce que veut dire PLAI, PLUS et PLS. Cela fait référence aux loyers qui sont appliqués et Gauthier CARON-THIBAUT s'est permis de présenter ce tableau sur une demande de son collègue Yves PESCHET pour faire œuvre de pédagogie. Cela permet de voir, pour un célibataire, le niveau de ressources qu'il faut avoir pour pouvoir prétendre au logement social. Un célibataire qui touche 1182 euros, niveau du SMIC, est éligible à un logement social en PLAI dont le loyer sera calculé sur la base de 5,97 euros du mètre carré et un couple avec 4 enfants, donc une famille nombreuse, qui touche à 2 avec tous les revenus de transfert, style allocations familiales, 8 746 euros par mois, est éligible au logement PLS avec un loyer calculé sur la base de 13,08 du mètre carré. Il est important de présenter ce petit tableau, car 80 % des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles au logement social, dont 80 % des Parisiennes et des Parisiens sont à l'intérieur de ces financements et de ces plafonds de ressources. Gauthier CARON-THIBAUT a plaisir à souligner que près de 40 % des logements sociaux à financer ce soir seront destinés du coup à des classes moyennes et des classes moyennes supérieures à travers les financements PLUS et PLS. C'est donc un lot de très belles délibérations qui arrive ce soir et Gauthier CARON-THIBAUT pense que cela va donner aussi un petit peu plus de possibilités d'attribution puisque, même si malheureusement, les élus ne pourront attribuer tous les logements sociaux, 53 de ces logements seront réservés à la ville de Paris, la moitié sera attribuée par la mairie du 3^{ème} arrondissement.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT et confirme que chaque fois qu'il est possible de reproduire du logement et c'est un soir un peu particulier puisque 5 délibérations vont dans ce sens, c'est important. Depuis le début de cette mandature, mais déjà dans les précédentes, la priorité ou l'une des priorités affichées par Anne HIDALGO, la maire de Paris était de continuer à produire du logement social, mais comme c'est indiqué sur le tableau du logement social qui est accessible pas seulement comme certains le croient très souvent aux personnes les plus démunies ou les plus précaires. Et la mairie du 3^{ème} a souhaité Gauthier CARON-THIBAUT et avec l'accord de la maire de Paris, qui a réaffirmé notamment lors de la visite, il y a quelques mois de cela, de la caserne des Minimes, que dans ce domaine-là, un maximum de logements devra être produit pour les familles. Pour Paris, Gauthier CARON-THIBAUT l'a très bien expliqué il y a quelques instants, il est extrêmement important de faire du logement familial de manière à ce que les couples ayant deux enfants, trois enfants puissent rester à Paris sans être obligés d'aller s'expatrier dans les banlieues, parfois assez loin par rapport aux prix des loyers pratiqués.

Ces délibérations vont dans ce sens. Lors des précédentes mandatures, environ six cents logements sociaux de plus avaient été produits, soit le double. Il y a actuellement presque

1 300 logements sociaux 1 294, au dernier recensement et la majorité continue et espère pouvoir d'ici la fin de la mandature produire encore deux ou trois cents logements sociaux de plus, et ce pour les 3 catégories qui ont été affichées, c'est-à-dire les gens qui sont plutôt très bas salaires, des salaires moyens et des salaires de classes moyennes supérieures, comme cela a été indiqué. C'est vraiment, selon Pierre AIDENBAUM, quelque chose de très important pour son équipe que de pouvoir présenter cette délibération et il interviendra pour s'en féliciter au Conseil de Paris lundi en 15, de manière aussi à inciter la ville de Paris à être à l'affût de toutes les possibilités. Dans les arrondissements, il n'y a pas de nouvelles constructions, il ne se vend plus grand-chose, et généralement quand s'achète un immeuble, c'est parce qu'il y a la possibilité d'acheter l'intégralité de l'immeuble, sauf quelques cas particuliers, dont le diffus comme expliquer par Gauthier CARON-THIBAUT. Le maire se félicite de continuer et d'avancer sur ce point. Il donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique qu'il votera cette délibération bien présentée par Gauthier CARON-THIBAUT. Il rappelle quand même que malgré les efforts énormes qui ont été faits par cette municipalité depuis 20 ans, le taux de logements sociaux est encore extrêmement faible entre 6 et 7 % avec toujours 1 300 demandeurs de logements sociaux dans l'arrondissement, c'est un chiffre qui ne varie pratiquement pas. Par conséquent, la tâche reste immense, Yves PESCHET ne dit pas cela pour diminuer les mérites de l'équipe municipale et en particulier de ceux qui en ont la charge, mais parce que cela rappelle le travail à accomplir.

Il regrette au passage que toutes les occasions d'utilisation du foncier dans le 3^{ème} n'aient pas été saisies et notamment les 24 000 mètres carrés de Blackstone, ex General Electric puis Blackstone, groupement d'investissements américains qui est en train de réaliser 24 000 mètres carrés de bureaux plus une crèche de 39 berceaux entre les rues Charlot et des Archives. Yves PESCHET pense que de ce point de vue, là il y a peut-être eu un loupé et que la municipalité aurait dû essayer de mettre en œuvre avec plus de volonté le vœu que les élus avaient voté unanimement ici même et qui demandait raisonnablement que 15 % de ces 24 000 mètres carrés soient affectés à des logements sociaux. Le groupe des Verts et Yves PESCHET l'avaient proposé et ce dernier pense que c'était une proposition raisonnable puisqu'elle avait reçu l'agrément des conseillers municipaux à l'unanimité. Mais ce vœu n'a pas été porté au Conseil de Paris, ce que regrette Yves PESCHET et n'a pas été défendu comme il aurait mérité de l'être. Il pense que c'est une erreur, et si la réussite n'était pas certaine, il comprend bien que cela pose des problèmes importants, encore eût-il fallu que la municipalité essayât. À cette restriction près, Yves PESCHET se réjouit et pense en effet comme le maire que l'événement est important avec ce vote. Il s'en félicite et se montre très heureux pour les habitants qui en profiteront et votera bien sûr à deux mains cette délibération.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie le maire. Elle se joint également aux félicitations adressées notamment à Gauthier CARON-THIBAUT, car effectivement ce n'est pas lors de tous les conseils d'arrondissement qu'existe la chance de pouvoir ainsi mettre en œuvre la volonté municipale de création de logements sociaux et on peut tout à fait s'en féliciter et surtout en féliciter les élus. Maintenant, elle rejoint son collègue Yves PESCHET sur les regrets qu'ils peuvent continuer à avoir quant au 24 000 mètres carrés Archives-Charlot et la demande relativement modeste de logements sociaux. Ils savent qu'il y a beaucoup de contraintes, que

cette affaire a été prise dans un calendrier qui ne permettait pas peut-être sa faisabilité, mais en tout cas, c'est une occasion manquée dans un arrondissement où il y a peu d'occasions même si la municipalité tente de les saisir toutes.

Laurence HUGUES voudrait également dire au nom de son groupe, le groupe écologiste, son souci de la mixité sociale, souci qui est partagé à gauche, et son souci de l'équité et de la répartition territoriale de cette mixité sociale. Elle a observé une réelle transformation de l'arrondissement, évoquée régulièrement, un arrondissement auparavant ouvrier, prolétaire même et qui aujourd'hui va au-delà de la gentrification, Laurence HUGUES aime à parler d'hystérisation avec l'emballement du marché immobilier qui l'accompagne. Il y a 30 ou 40 ans, quelqu'un qui était professeur des écoles par exemple pouvait espérer devenir propriétaire dans le 3^{ème} arrondissement. Laurence HUGUES n'a pas les chiffres exacts, mais cela devait représenter entre 5 à 6 ou 7 ans de salaire, aujourd'hui cela représente un quart de siècle. C'est inabordable.

L'occasion sera donnée d'en parler tout à l'heure au sujet du programme de l'habitat modifié, on voit bien aujourd'hui les limites qui sont celles d'une mixité sociale importante et des outils qui sont à la disposition de la collectivité pour une mixité sociale effective. Laurence HUGUES pense qu'il faut vraiment se poser la question de la régulation du marché immobilier privé ; ce n'est pas une question qui se règle à l'échelle de l'arrondissement ni à l'échelle de la ville, quoiqu'à l'échelle de la ville, des efforts déjà sont faits notamment, et on peut s'en féliciter, mais il y a vraiment nécessité de réfléchir à la régulation du marché privé. Il lui semble absolument fou que 80 % des Parisiennes et des Parisiens soient éligibles au logement social ; si on regarde les choses concrètement, sereinement, dans un monde qui marche sur ses 2 jambes, normalement quand on gagne 8 746 euros par moi, on devrait pouvoir se loger dans le parc privé sans que ce soit un effort considérable au niveau de ses finances.

Donc les efforts de la collectivité sont réels, ils sont importants, mais il y a quelque chose qui est devenu un petit peu fou dans le marché immobilier parisien. Alors on peut **faire** effectivement se résigner, on peut aussi, Laurence HUGUES croit que c'est indispensable et nécessaire, réfléchir à des outils de régulation qui permettent de remettre un peu de sens commun là-dessus. Elle conclut en disant que ce qui est aussi très important, c'est qu'il y ait plus de logements en PLAI et PLUS qu'en PLS. Elle insiste sur le PLAI parce que dans l'arrondissement, il y a nécessité de remettre de la mixité sociale et permettre aux plus pauvres et aux plus démunis d'accéder à des logements dans une proportion peut-être plus importante que les 30 %, cela lui semble également important. Pour les 4 premières délibérations, le groupe écologiste votera bien évidemment pour.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES qu'il invite, ainsi que les prochains intervenants, à ne pas être trop long.

Benoit SOLES signale que le maire a devancé sa pensée, puisqu'il se proposait de tenter une explication de vote en moins d'une minute, puis se dit très attaché à ce qu'on ne caricature pas la position de son groupe sur le logement social. Il n'est pas contre le logement social et c'est la raison pour laquelle, assez logiquement, il ne votera pas contre cette délibération. En revanche, sur la façon de ventiler entre PLAI, PLUS, et PLS le nombre de logements dans chaque immeuble crée par la majorité, il est vrai qu'ils n'ont pas la même appréciation. Les Républicains ont toujours pensé qu'une ventilation plus équilibrée entre les 3 catégories permettrait aux classes moyennes de se

sentir plus aidées, plus représentées. Benoit SOLES sait que cette idée n'est pas partagée par la majorité, mais nous la soutenons. À cet égard, nous nous abstenons pour essayer de faire entendre la sensibilité de ce propos et sur le fait que nous ne sommes pas contre le logement social, mais que nous aurions ventilé différemment l'attribution des logements entre les 3 catégories.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoit SOLES pour son intervention et d'avoir respecté sa minute de parole. Il revient sur la mixité sociale et sur ce que veut dire ce mot : si on ne veut faire qu'une catégorie de logements sociaux en négligeant les autres, ce n'est plus de la mixité et Pierre AIDENBAUM perçoit un danger et rapporte ce qui s'est passé le midi même avec ses collègues d'autres arrondissements : ne pas avoir fait de mixité sociale à l'intérieur même des bâtiments pendant toute une période fait qu'on se retrouve avec des bâtiments entiers voire des quartiers entiers où il n'y a que des PLAI. Aujourd'hui les PLAI sont les logements les plus sociaux et en plus échappent à la municipalité, car ils sont attribués pour le DALO par le préfet. La majorité n'est donc pas du tout contre.

Les instructions données dans le plan local d'urbanisme et par la maire de Paris pour toutes les nouvelles opérations, c'est cette répartition 30/40/30, 30 PLAI, 40 PLUS, 30 PLS. Là où la mairie a la main, ce fut l'occasion d'une discussion le midi, c'est sur l'opération de la caserne des Minimes où on observe cette répartition 30/40/30. Sur les autres opérations qui étaient les opérations lancées sur lesquelles le maire avait moins eu la main, la répartition n'est pas celle qu'il aurait pu souhaiter ou en tout cas son groupe politique aurait pu souhaiter, car il est un fervent défenseur de cette mixité. Il réaffirme ses deux priorités : du logement social dans les différentes catégories de construction et dans ces répartitions, du logement familial. On observe aujourd'hui, on l'a vu au niveau des maternelles, moins de familles ces derniers temps alors qu'il y a eu une accentuation dans ce domaine et c'est donc extrêmement important.

Pierre AIDENBAUM intervient bien que ne l'ayant pas souhaité au départ sur Archives-Charlot suite aux interventions précédentes dont il craint qu'elles parcourent toutes la mandature. Il rappelle que nous sommes dans un état de droit et un immeuble commercial à 100 % a le droit de s'y limiter, même si on peut le regretter. Il trouve désagréable de faire croire aux gens du 3^{ème} qu'on aurait pu faire mieux ; il assume. Continuer à dire que c'est la faute du maire que s'il avait voulu, on aurait eu du logement social, c'est de la propagande. L'état de droit, c'est l'état de droit. Il enjoint à expliquer aux gens, à être honnêtes avec eux. Le maire a pu soutirer cinq cents mètres carrés pour faire une crèche qui va ouvrir en septembre avec 42 berceaux. Certains n'ont rien à faire des crèches, mais s'il y a des logements, et des familles, sans crèche pour les enfants, les familles ne restent pas dans le quartier, il faut le savoir. Pierre AIDENBAUM est persuadé malgré tout que l'os « Archives-Charlot » continuera d'être rongé.

Il profite aussi de l'occasion pour inviter les distributeurs de tracts annonçant la fermeture du bureau de poste rue Saintonge à ne pas mentir à la population : il n'y a pas de fermeture prévue et on affole la population. Il invite les responsables à prendre des renseignements avant de distribuer des tracts pour le sauvetage de la Poste de la rue de Saintonge. Il termine en considérant que le maximum est fait et plus que le maximum parce qu'il faut aussi savoir que lorsqu'on achète des immeubles dans le 3^{ème} arrondissement, ils le sont à un prix très élevé par rapport à d'autres immeubles dans d'autres quartiers de Paris en raison du prix du marché. Là encore d'aucuns diraient d'imposer un prix, mais là encore, on est dans un état de droit. Quand on achète, les prix sont fixés par le vendeur souvent mais sont revus éventuellement à la baisse par les domaines et faire du logement social dans le 3^{ème} arrondissement coûte beaucoup plus cher que faire du logement social dans le 18^{ème}, dans le 19^{ème}, dans le 20^{ème}, dans le 13^{ème}, dans le 11^{ème} et dans le 10^{ème}.

Concernant les efforts qui sont faits, et sachant qu'on peut toujours faire mieux, Pierre AIDENBAUM considère que véritablement, pour ce qui est de l'arrondissement, le maximum est fait. Il se dit très heureux d'inaugurer au mois de septembre la crèche, inauguration à laquelle il espère que les élus assisteront, qui accueillera 42 enfants. Il ajoute qu'il y a actuellement un déficit de places de crèches d'environ 150 à 200 places dans l'arrondissement qui va pouvoir être entièrement comblé d'ici la fin de la mandature à la fois par la crèche de la rue Charlot et à la fois par la crèche de 99 berceaux qui sera construite à la caserne des Minimes.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle au maire qu'il a voté un vœu que le parti communiste a eu l'honneur de présenter à ses suffrages et qui demandait 15 % de logements sociaux.

Pierre AIDENBAUM se dit prêt à le revoter. Il explique que c'était un vote de plaisir, mais ajoute qu'on ne peut obliger quelqu'un à vendre. Si le propriétaire ne veut pas vendre, il ne vend pas et il faut arrêter de dire n'importe quoi.

Yves PESCHET conçoit qu'il est arrivé que les opérations immobilières dans Paris soient le résultat d'un rapport de force. Un rapport de force se construit, si on n'essaye pas, on ne risque pas de le construire. Yves PESCHET trouve très bien l'obtention des 42 places de crèche et s'en réjouit, mais il pense que pour le reste, la mairie n'a pas fait assez, d'autant qu'il y a eu des habitations jusque dans les années 70 dans cet îlot qui ensuite est devenu exclusivement commercial. Cela ne l'empêchera pas de voter les délibérations avec beaucoup de bonne volonté et de plaisir et avec toute sa reconnaissance pour le travail accompli par le Maire et Gauthier CARON-THIBAUT.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET de l'associer, contrairement à son collègue, à ce que fait Gauthier CARON-THIBAUT au niveau de l'arrondissement. Concernant la caserne de 57 logements sociaux, en lien avec le promoteur, est étudiée en ce moment la possibilité de petits logements qui pourrait être des logements étudiants qui viendraient en complément. Il reste à surmonter un problème d'architecture et d'autorisation ABF.

Toutes les délibérations sont adoptées.

Laurence HUGUES souhaite rappeler, même si elle sait que c'est à l'esprit du maire ainsi qu'à l'esprit de son premier adjoint, la nécessité de pouvoir prendre en compte les clauses sociales de manière générale et dès l'amont de manière ce qu'Elogie le prennent bien en compte et puisse travailler là-dessus avec les services concernés.

Pierre AIDENBAUM propose de présenter les 2 prochaines délibérations en même temps et de les voter séparément.

13. 2016 DLH 406 Réalisation 114, rue de Turenne (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

14. 2016 DLH 407 Réalisation 55 rue Meslay (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

Gauthier CARON-THIBAUT souligne en préambule que la ville de Paris tend à l'exemplarité en matière de développement durable. Elle s'est d'ailleurs pour cela dotée d'un plan climat particulièrement ambitieux qui prévoit notamment la réhabilitation des immeubles du parc social. Ces 2 délibérations concernent 2 immeubles propriétés de la RIVP au 55 rue Meslay et au 114 rue de Turenne ; ce sont 2 immeubles qui font à eux deux 77 logements, le 55

rue Meslay a une consommation énergétique de 225 kW par mètre carré par an. Après les travaux qui sont proposés au travers de cette délibération, la consommation énergétique sera ramenée à 111 kW. Le 114 rue de Turenne a une consommation de 250 kW qui sera ramenée à 142 kW. Ce sont des économies d'énergie de l'ordre de 40 à 50 % quasiment. Ces 2 chantiers auront un coût global de 2,6 millions d'euros soit 33 700 euros par logement environ et les travaux seront assez divers et surtout importants puisque cela concernera les isolations des façades par l'extérieur, la réfection des combles et l'isolement des planchers, le remplacement des menuiseries, des convecteurs, la mise en place de VMC et généralement le remplacement des portes d'entrée de ces immeubles.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES, s'exprimant avec sa casquette de coresponsabilité, soutient l'importance du projet et ajoute qu'il peut s'accompagner également, pour les habitants qu'ils soient dans le logement social ou dans le logement privé, par la participation aux programmes tels que le « Défi famille énergie positive » de manière à ce que des économies puissent être faites à la fois en termes d'investissement et de fonctionnement.

Les deux délibérations sont votées à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

15. 2016 DLH 427 Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié

Gauthier CARON-THIBAUT se propose de ne pas être trop long tout en étant pédagogique parce que cette délibération concerne ce qui s'appelle le supplément de loyer de solidarité ; c'est un dispositif chapeau qui mise sur les loyers payés par un certain nombre de locataires du parc social qui dépassent de 20 % les plafonds de ressources et qui se maintiennent encore comme locataires dans le parc social. Ce supplément de loyer est calculé de manière composite : ce calcul part d'abord d'un montant en euros par mètre carré qui est défini par zone ; pour Paris, il est de 2,68 euros. Ce chiffre est multiplié par un coefficient qui relate le dépassement des plafonds de ressources constaté dans le cadre d'une enquête annuelle menée auprès des locataires du parc social et ce résultat est encore multiplié par la surface habitable du logement considéré. C'est un petit calcul un chouia compliqué qui fait qu'aujourd'hui ce supplément de loyer de solidarité s'élève en moyenne à un montant de 236 euros qui est payé en plus par mois sur leur loyer par 9144 ménages.

Jusqu'à maintenant, la ville de Paris avait la possibilité de ne pas appliquer ce supplément de loyer de solidarité partout pour diverses raisons, ne serait-ce effectivement comme l'a rappelé le maire, parce qu'il y a des quartiers dans Paris composés à 100 % de logements sociaux. Et contribuer à la mixité sociale, c'est aussi de pouvoir tirer vers le haut les revenus des populations qui sont dans ces immeubles, c'est donc permettre à un certain nombre de familles de pouvoir y rester ; c'est aussi dans le cadre d'acquisition réhabilitation en milieu occupé de permettre aux personnes qui intègrent le logement social et qui sont un peu au-dessus des plafonds de ressources de pouvoir continuer à être maintenus au même titre qu'avant et dans les mêmes conditions. La ville de Paris agissait ainsi, néanmoins la récente loi égalité-citoyenneté envisage la possibilité de supprimer la modulation de ce surloyer de solidarité sauf à mettre en place des dispositions dans les conventions d'utilité sociale qui doivent être négociées entre la ville et l'État régulièrement.

C'est justement tout l'objectif de ce plan local de l'habitat nouveau qui est proposé aux élus en définissant très clairement en lien avec le représentant de l'État les quartiers où ce supplément de loyer de solidarité pourra être modulé. Les 2 quartiers qui sont proposés sont les quartiers politiques de la ville justement pour tirer vers le haut la mixité sociale et les quartiers où le taux de logement social est supérieur au taux réglementaire, là où il y a un petit peu de marge. Dans le 3^{ème} arrondissement, la municipalité a considéré l'impact que cela pouvait avoir sur les locataires du parc social dans le 3^{ème} auprès de 2 grands bailleurs qui sont la RIVP et Paris-Habitat qui ont beaucoup de logements sociaux dans le 3^{ème} arrondissement. Si ce supplément de loyer de solidarité était mis en place avec une augmentation potentielle de 100 euros supplémentaires de loyer par mois sans aucune modulation, cela représenterait 23 personnes. Et en cas de mise en place de ce nouveau PLH tel qu'il est proposé, cela ramènerait le chiffre de 23 à 2. De ce fait, cela permet justement de contribuer à maintenir ces classes moyennes dans le 3^{ème} arrondissement et de ne pas les éjecter en augmentant fortement leurs loyers et donc les inviter à partir de l'arrondissement. Gauthier CARON-THIBAUT estime que ce PLH permettra à l'avenir de mieux gérer les situations de surloyer, les situations de personnes qui sont largement au-dessus des ressources, mais permet en même temps, dans le temps présent, de préserver des populations de classe moyenne qui sont déjà présentes dans le parc social de la municipalité.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT pour ces explications très claires. Il donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET annonce qu'il votera cette délibération qui lui paraît importante. Ce type de dispositif de supplément de loyer de solidarité dans les cas évoqués par Gauthier CARON-THIBAUT peut être l'illustration parfaite de l'idée selon laquelle l'enfer est pavé de bonnes intentions, et qu'il peut avoir des effets pervers. En tant qu'ancien directeur d'école, Yves PESCHET a connu par exemple, du fait de l'application d'un surloyer non maîtrisé, une paupérisation complète et une homogénéisation par le bas d'immeubles entiers et donc de la population scolaire également. À l'image du maire, Yves PESCHET se montre très attaché à la mixité scolaire.

Pierre AIDENBAUM lui répond qu'il n'en a jamais douté et passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES, s'exprimant au nom du groupe écologiste, attend la position du groupe écologiste au Conseil de Paris qui effectivement a demandé des renseignements complémentaires à l'adjoint à la maire de Paris et à la maire de Paris pour avoir une vision plus claire de l'impact de cette ventilation selon les catégories. Effectivement, en fonction des quartiers la situation doit être finement évaluée il faut prendre en compte également l'impact relatif sur les revenus des personnes qui paient un surloyer : 100 euros de plus quand on gagne 1600 ou 2000 euros par mois, ce n'est évidemment pas la même chose que 200 euros de plus quand on gagne plus de 6000 euros. Laurence HUGUES remercie Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir donné les chiffres concernant le 3^{ème} arrondissement ; cela dit, elle serait intéressée, si c'était possible, de connaître mieux la catégorie dont relèvent les personnes qui seraient visées par la réforme. Et donc au vu de ces demandes d'informations complémentaires qui ont été faites par son groupe au Conseil de Paris, il s'abstiendra.

Cette délibération est votée avec une abstention du groupe écologiste.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

**16. 2016 DPA 94 Réhabilitation avec extension en sous-sol du Carreau du Temple (3e)
– Marché de travaux – Indemnisation de la société DBS**

Gauthier CARON-THIBAUT précise qu'il s'agit d'indemniser des entreprises qui ont réalisé des travaux dans le carré du Temple. Quand c'est la puissance publique qui est maître d'œuvre d'un chantier, il y a généralement soit des dérapages, soit des travaux qui sont faits en avance de phase non prévus à l'origine dans les contrats, mais qui doivent néanmoins être facturés et les personnes qui facturent ne sont pas forcément toujours d'accord avec les personnes qui doivent payer, de fait après cela finit au contentieux ou en indemnisations et c'est le but de cette DPA 94.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

17. 2016 DU 254 Attribution du marché de maintenance et conduite du réseau électrique moyenne tension du Forum des Halles (1er).

Gauthier CARON-THIBAUT spécifie que le marché a été attribué à l'entreprise SPIE Ile-de-France nord-ouest.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES se demande pourquoi les élus du 3^{ème} sont appelés à se prononcer sur cette question.

Gauthier CARON-THIBAUT répond que l'axe de rayonnement des Halles concerne les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} arrondissement et ajoute que c'est en vue de la configuration de l'avenir.

Pierre AIDENBAUM précise que c'est en vue du regroupement de ces arrondissements pour 2020.

Benoit SOLES prend acte, au nom de son groupe, de ce choix qui est dans la continuité des travaux, mais tient à remarquer qu'ils sont longs et coûteux.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT croit que l'objet de la délibération fera rire les élus et ne cache pas son plaisir à propos d'une délibération qui vise à subventionner un centre de santé sexuelle dans le 3^{ème} arrondissement géré par l'association Le 190, premier centre de santé sexuelle fondé à Paris en 2010 par l'association Sida info services situé au 62 rue des Tournelles et qui mène des actions de prévention, d'information et de dépistage à un moment où Paris connaît une grande recrudescence de maladies et d'infections sexuellement transmissibles. Au sein de ce centre se trouvent en secteur un des médecins généralistes, des dermatologues, des infirmiers, des psycho-sexologues ainsi que des psychiatres. C'est également un centre qui mène un certain nombre d'actions en matière de lutte contre le VIH, à travers effectivement de l'information, mais également une prise en charge des patients infectés et également une prise en charge par traitement post-exposition, la fameuse PREP telle que le gouvernement a voulu la rendre accessible à tous le plus largement possible. Il importe de

signaler que la fréquentation est en hausse de 16 % par rapport à 2014 : il y avait 2333 personnes dans la file active, en 2015, 2703 personnes ont été référencées et 4691 visites ont été réalisées à l'intérieur de cette structure novatrice qui permet de mêler véritablement 3 approches différentes, une approche médicale, une approche psy ainsi qu'une approche sociale. Cette délibération sur laquelle les élus ne sont pas appelés à se prononcer de 123 000 euros est composée d'une enveloppe assez importante de 100 000 euros puisque ce centre de santé sexuelle va devenir un CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic). Gauthier CARON-THIBAUT se dit juste un peu triste qu'il n'y ait pas de vote sur cette délibération et attend de voir celui du Conseil de Paris, car il croit savoir qu'il y a actuellement dans sa classe politique quelques petites divergences de points de vue sur la prévention et communication qu'il doit y avoir autour de ces questions.

Pierre AIDENBAUM précise que ce type de délibération pourra être votée à partir de 2018 puisque le département sera supprimé et Paris ne sera plus Ville mais département. Par conséquent, toutes les délibérations pourront être discutées et votées en arrondissement, cela dans le cadre de la réforme du statut de Paris qui doit être mis en place à partir du 1^{er} janvier 2018.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES réaffirme, au travers des situations et des modes de protection qui varient, le plaisir immense de son groupe à soutenir ces délibérations.

Pierre AIDENBAUM aborde à présent le versement de 769 999 euros à différentes associations.

Gauthier CARON-THIBAUT ne souhaite pas évoquer toutes les associations qui sont dans cette délibération : il s'agit de financer les associations qui gèrent ce qu'on appelle des ESI, des espaces solidarité insertion, des endroits dédiés à un accueil inconditionnel pour des personnes qui sont à la rue. Ce ne sont pas des lieux d'hébergement, mais des lieux où on accueille les personnes sans domicile fixe pour pouvoir les accompagner de manière médico-sociale, de manière sociale ou de manière psychologique.

Cette délibération concerne un lieu bien connu de ceux qui s'intéressent à ces questions, à savoir l'ESI Saint-Martin qui est géré par l'armée du salut et située boulevard Saint-Martin dans une station de métro qui effectivement n'était plus très nécessaire à partir du moment où la distance entre République et Strasbourg-Saint-Denis était identique à celle de 2 autres stations de métro et a été reconvertie. Ce lieu fourmille de 17 personnes qui travaillent là-bas, de 4 douches, de 3 lave-linge professionnels, de 3 sèche-linge professionnels ; des prestations médicales et paramédicales sont prodiguées en même temps que des prestations de base comme un café tout simplement, des douches, des laveries, de la coiffure et des prestations sociales relatives à l'accès au droit ce qui est particulièrement important pour les personnes à la rue ; des permanences également assurées par l'assurance-maladie pour permettre de renouer avec les soins et un certain nombre d'ateliers d'alphabétisation. Gauthier CARON-THIBAUT invite pour finir ceux qui auraient l'occasion d'aller à l'ESI Saint-Martin de demander à visiter leur petite bibliothèque, une bibliothèque en sous-sol proche des quais qui est assez impressionnante. Cette délibération, qui sera encore soumise au Conseil départemental, permettra de doter la fondation de l'armée du salut de 304 263 euros pour gérer cet espace solidarité insertion.

Pierre AIDENBAUM rappelle que la création de cette ESI, il y a une vingtaine d'années, avait soulevé de nombreuses oppositions dans le quartier lesquelles se plaignaient d'avoir la misère en bas de chez elles et la souhaitaient dans un autre endroit. Et cela fonctionne maintenant très bien. Il précise que la station de métro Saint-Martin sert un peu au métro, l'arrière comprenant toujours des rames, elle est devenue un garage de réparation, mais comme elle est à moins de 100 mètres du métro Strasbourg-Saint-Denis, elle a été supprimée.

Pierre AIDENBAUM passe maintenant la parole à Laurence GOLDGRAB pour la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison de la poésie.

18 - 2016 DAC 670 Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison de la poésie (3e)

Laurence GOLDGRAB souligne que cette convention a pour but de confirmer les engagements réciproques de la ville et de la Maison de la poésie et de préciser les objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2016-2018. Son montant est de 970 000 euros dont 120 000 euros dédiés aux festivals « Paris en toutes lettres », et par ailleurs, la ville met à disposition les bâtiments situés passage Molière et la minoration de loyer accordée correspond à une contribution en nature de la part de la ville. Enfin, très fréquemment, la municipalité met des supports de communication à la disposition de la Maison de la poésie. D'un autre côté, la Maison de la poésie elle-même a des objectifs qui ont été validés par la ville ; sur les 2 prochaines années notamment, la Maison de la poésie souhaite créer une scène littéraire pour soutenir les poètes et les écrivains et transmettre leurs textes de façon vivante et, ajoute Laurence GOLDGRAB, les rémunérer convenablement, ce qui est très important surtout dans la période qui court ; de consolider un projet dédié aux auteurs et fondé sur l'ouverture, l'ouverture notamment au jeune public, mais également aux associations d'insertion. Évidemment, c'est un but que la municipalité souhaite voir se poursuivre ; et puis de faire rayonner le projet hors les murs. La municipalité se dit entièrement d'accord avec ces objectifs et Laurence GOLDGRAB demande aux élus de voter en faveur de cette convention pluriannuelle.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES à qui il précise que c'est son domaine.

Benoit SOLES remercie le maire de le penser ou de le croire. Il confirme que la Maison de la poésie est parmi les théâtres municipaux un lieu tout à fait intéressant à part, avec une mission passionnante et qui en plus se situe dans le 3^{ème} arrondissement. Les nouveaux engagements qui sont demandés à la Maison de la poésie, il est vrai que la structure très légère des spectacles s'y prête, sont adaptés au lieu : la volonté de revitaliser les textes par la scène, d'ouvrir le lieu aux auteurs débutants ou confirmés comme l'a dit Laurence GOLDGRAB, l'hybridation de la programmation, mot un peu barbare qui veut dire en fait la relation par exemple avec d'autres arts comme la musique, la corrélation avec le livre et les libraires qui constitue aussi un axe vraiment intéressant et puis évidemment le Paris en toutes lettres qui est un cœur d'activités dans la Maison de la poésie, tout cela va bien, plaît et intéresse Benoit SOLES, qui est d'ailleurs abonné.

Pour autant, il propose 2 pistes qui lui paraîtraient intéressantes pour ce lieu qui produit souvent des spectacles à représentation unique et sans diffusion, c'est assumé et c'est sa vocation. Mais peut-être qu'un enregistrement numérique de certains spectacles permettrait de garder des traces et de faire un peu plus essayer ces spectacles qui finalement sont très temporaires. D'autre part au niveau de la fréquentation, vu la beauté et la qualité de cet outil, Benoit SOLES pense qu'on peut encore espérer une plus grande fréquentation dans ce lieu. Le

mot poésie fait toujours peur malgré tout et malgré tous ses efforts pour attirer le jeune public ou des publics différents, il reste quand même un lieu assez peu fréquenté par rapport à ce qui devrait être. Bien évidemment, son groupe encourage les efforts d'Olivier CHAUDENSON pour que cela continue.

Laurence GOLDGRAB trouve très intéressante cette intervention. La fréquentation s'élève à 27 000 personnes et elle trouve effectivement qu'on peut faire mieux et à cet effet, un outil numérique est prévu dans cette convention. Elle signale en outre que le passage Molière qui est en cours de rénovation et présente sans doute beaucoup de possibilités à exploiter pour créer une activité en rapport avec la Maison de la poésie. Elle n'en dit pas plus parce qu'il n'y a pas de projet à l'heure actuelle, juste un rêve peut-être ou une idée qui lui plaît et elle propose d'y travailler tous ensemble.

Pierre AIDENBAUM approuve l'idée et ajoute que depuis quelques années, depuis qu'Olivier CHAUDENSON est à sa tête, la Maison de la poésie va beaucoup mieux qu'avant. Il a un peu élargi la programmation, donc élargi le public, mais il faut savoir que c'est un petit théâtre, 100 places maximum ou guère plus. Donc ce n'est pas facile et il y a dans le cahier des charges cette obligation à juste titre de faire en sorte que la poésie soit privilégiée. Pierre AIDENBAUM invite les élus à faire part de leurs idées à Laurence GOLDGRAB et lui-même qui est au Conseil d'administration de la Maison de la poésie lequel se déroule en fin de semaine.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM passe à la délibération traitant du soutien à 4 initiatives pour l'emploi le réemploi et l'économie circulaire et donne la parole à Laurence HUGUES.

19. 2016 DAE 377 Soutien à quatre initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.

Laurence HUGUES a le plaisir de présenter un projet de délibération concernant le développement de l'économie circulaire sur le territoire de la ville de Paris : c'est une volonté et une politique ambitieuse menée par la ville avec les états généraux du Grand Paris de l'économie circulaire qui a permis de réunir de nombreux acteurs de cette filière intéressante sur le plan environnemental, mais aussi en termes d'innovations et de créations d'emplois. Le réemploi est une des clés de la transition de l'économie linéaire vers l'économie circulaire et une des clés aussi de la lutte contre le réchauffement climatique et le gaspillage des ressources.

Là précisément, il s'agit du soutien aux recycleries, ces structures qui collectent les objets dont on souhaite se débarrasser plutôt que de les mettre à la poubelle, qui les nettoient les réparent, et les remettent en vente à des prix solidaires pour leur offrir une seconde vie. Ce sont des structures emblématiques de l'économie circulaire, ce sont aussi de très bons vecteurs de sensibilisation au développement durable dans son sens large. Ce sont aussi des structures qui créent de l'emploi et notamment de l'emploi à destination des personnes en difficulté mais pas seulement. Aujourd'hui, la ville accompagne 7 recycleries généralistes, et puis des recycleries spécialisées comme « Rejouez » par exemple qui récupère des jouets, les remet en état, les remet dans le circuit et fait un travail formidable. Mais d'autres, comme la Ressourcerie Paris-centre qui concerne directement le 3^{ème}, implantée dans le 2^{ème} ou d'autres ressourceries spécialisées comme « Carton plein » par exemple qui récupère les cartons d'emballage et qui les transforme en carton de déménagement.

Cependant, le territoire reste insuffisamment couvert avec moins d'une recyclerie pour 300 000 habitants, ce qui ne représente vraiment pas grand-chose pour Laurence HUGUES. En comparaison, ces 7 recycleries collectent 3 000 tonnes d'objets par an, alors que la ville collecte chaque jour 3 000 tonnes de déchets, cela remet les choses en perspective. Le 3^{ème} arrondissement est un gisement de déchets exploitables extraordinaire, on le voit avec le Relais qui collecte des vêtements et du textile. Les bornes supplémentaires du Relais ont permis depuis 2 ans de créer presque 2 emplois supplémentaires et c'est vraiment dans les quartiers centraux où se jettent souvent des choses quasiment neuves. Donc il existe vraiment des possibilités pour encourager encore plus l'économie circulaire.

En ce qui concerne la délibération, il s'agit du soutien à l'association Interloque, à l'origine de la première recyclerie parisienne dans le 18^{ème} depuis juin 2014, et le maire avait eu l'occasion d'inaugurer avec ses collègues, notamment son collègue du 2^{ème} arrondissement. Cette ressourcerie bénéficie aux habitants des 4 premiers arrondissements, elle a collecté 2 015 244 tonnes d'objets dont 59 % était réemployés, 38 % recyclés, 97 % du tonnage collecté ont ainsi été détournés de l'enfouissement ou de l'incinération. Ce sont des chiffres qui sont très parlants. Les activités de collecte, tri, revente ont plutôt bien fonctionné. Faisant le lien avec la délibération précédente, Laurence HUGUES signale que la mairie organise le samedi suivant à l'auditorium du carreau une scène solidaire avec le lancement de paniers culturels avec les structures de l'économie sociale et solidaire de l'arrondissement, la ressourcerie a d'ailleurs participé à ce panier culturel en fournissant des objets recyclés, comme la Maison de la poésie a fait preuve de sa volonté de participation en fournissant des places, parmi d'autres institutions culturelles de l'arrondissement.

Il se trouve que cette association n'a pas fait l'objet d'une aide spécifique à l'amorçage de la ville à l'ouverture de ce second lieu et présente aujourd'hui des difficultés financières. La ville souhaite la pérennisation de cette recyclerie qui est unique à ce jour dans le centre de Paris, c'est la raison pour laquelle il est proposé dans cette délibération de compléter l'aide au fonctionnement dont elle a bénéficié de la part de la DPE, d'une aide à l'amorçage différé de manière à lui faciliter les choses dans une implantation qui reste relativement récente. Considérant l'intérêt que présentent les projets de ces 4 associations, Laurence HUGUES propose aux élus de bien vouloir adopter cette délibération qui prévoit cette attribution de subventions à La Bricollette, à L'Interloque, à L'Archétype, à La Petite Roquette. Il s'agit de 30 000 euros plus 40 000 pour L'Interloque puisqu'il y a à la fois les subventions de fonctionnement et l'aide à l'amorçage différé pour cette structure qui est accueillie dans un local RIVP.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM propose de présenter les délibérations ensemble et de les voter séparément, puis passe la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

20. 2016 DAE 138 Subvention (3.100 euros) au Comité des Francs Bourgeois pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (3e).

21. 2016 DAE 308 Subvention (3.600 euros) à l'association des commerçants Bretagne Enfants Rouges pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (3e)

Nicole BISMUTH-LE CORRE explique que chaque année les commerçants du 3^{ème} arrondissement se mobilisent pour illuminer, animer ses quartiers et ses rues. Ce sont donc les associations de commerçants qui organisent et mettent place toutes ces illuminations, ce qui représente beaucoup de travail, Nicole BISMUTH-LE CORRE souligne leur courage, motivé par la volonté de dynamiser leur quartier, de montrer aux habitants, à tous les clients l'importance du moment. En 2015, 2 associations domiciliées dans le 3^{ème} arrondissement ont illuminé les rues, Franc-Bourgeois et Bretagne Enfants Rouges. Dans Paris, il y a 150 rues ou places qui sont illuminées grâce à tous les efforts fournis par les commerçants. Nicole BISMUTH-LE CORRE insiste sur le temps nécessaire à la mise en place pour une opération de ce genre, en considérant bien sûr toutes les préoccupations de développement, durable d'économie d'énergie et d'innovation. Les conditions fixées en 2014 au Conseil de Paris comprenaient l'extinction des illuminations à 2 heures du matin, dans d'autres quartiers, c'est à minuit, 7 semaines d'illuminations et de privilégier les ampoules à basse consommation. Pour Franc-Bourgeois, qui a éclairé une partie de sa rue, il est demandé une subvention de 3 100 euros et pour Bretagne Enfants Rouges qui a illuminé 15 arbres, 15 travées, 3 600 euros.

Pierre AIDENBAUM remercie au nom de tout le Conseil Carole BOUQUET d'avoir inauguré les illuminations de la rue de Bretagne la semaine précédente.

Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

22 - 2016 DFPE 259 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle l'existence des conventions triennales avec les crèches associatives. 35 255 places en crèche font de Paris le premier département d'accueil de la petite enfance de France, un quart d'entre elles sont gérées par des associations qui sont une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance : dans le 3^{ème} arrondissement, c'est Enfance et découverte, boulevard du Temple, 21 places, Les Petits du canard, celle de la rue Dupetit-Thouars et celle de la rue Saint-Martin, et ABC puériculture pour la rue de Montmorency, soit en tout 134 places dans le secteur associatif et 297 places dans le domaine municipal. Pour accompagner ces partenaires, la municipalité leur verse déjà cinquante millions d'euros pour les aider auquel s'ajoute un accord réciproque qui engage dans le but du meilleur accueil possible pour les enfants. À cet effet, une nouvelle convention de fonctionnement est résignée et cette année, 3 points supplémentaires apparaissent qui visent toujours bien sûr une amélioration de l'accueil de la qualité de la petite enfance : le premier concerne la part d'alimentation bio, 50 % d'alimentation bio et durable d'ici 2020 ; le deuxième, l'amélioration des conditions de travail professionnelles en finançant une nouvelle prime mensuelle de 100 euros nets par mois pour les auxiliaires de puériculture, ce qui est vraiment important ; le troisième, la ville apportera bien sûr ses compétences et son expérience afin d'accompagner tous les établissements dans la mise en place des plans de mise en sûreté.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES intervient brièvement pour indiquer que son groupe va voter pour cette délibération et remercie Nicole BISMUTH-LE CORRE de son exposé. Il tient également à dire combien le travail des associations dans ce domaine lui paraît louable, important parce que fournir un quart de la capacité d'accueil traduit un travail remarquable.

Nicole BISMUTH-LE CORRE reprend la parole pour évoquer la création de l'ouverture de la nouvelle crèche de la rue Charlot qui aura lieu en septembre 2017. Elle rappelle que Pierre AIDENBAUM s'est battu durant la mandature précédente pour avoir cette crèche et elle est très importante : 42 berceaux vont être posés, la crèche s'appellera Secrets d'enfants, elle aura un espace extérieur de plus de 170 m², une cuisine pédagogique sur place proposant 50 % de repas bio, des ateliers goût, des horaires d'ouverture assez extensibles de 8 heures à au moins 19 heures et une équipe de 15 personnes. La crèche pourra accueillir des enfants de 3 mois à 3 ans, mais sur un multi-accueil qui pourra aller d'une demi-journée à 5 jours par semaine. La prochaine commission, qui aura lieu au mois de mai-juin, inclura cette nouvelle crèche et proposera des places dans cette nouvelle crèche pour la rentrée 2017.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

23 2016 DPE 62 Mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité

Pierre AIDENBAUM rapporte cette délibération qui vise à permettre la mise à disposition du budget d'investissement pour l'acquisition de matériel de proximité aux mairies d'arrondissement ce qui, une fois voté, donnera aux maires la possibilité d'acheter du petit matériel parce qu'il a été observé à juste titre que selon les arrondissements, les besoins en matériels différaient, et que le matériel un peu standard au niveau de la ville de Paris ne correspondait pas toujours aux matériaux et matériels nécessaires pour les quartiers. Une somme de 500 000 euros est consacrée sur tout Paris pour ce principe de mise à disposition et donc la municipalité pourra piocher dans cette somme pour l'acquisition de matériels spécifiques.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES et son groupe vont voter pour cette délibération. Anne HIDALGO a annoncé un grand plan propreté en février dernier et a même acté qu'il fallait aller plus loin et Les Républicains considèrent que cette délibération est un des pas engagés pour aller plus loin, ils l'encouragent et trouvent que Paris mérite la propreté, mérite encore plus de propreté ce qui fait qu'ils voteront pour cette délibération.

Pierre AIDENBAUM ajoute pour aller plus loin dans le domaine de la propreté et des incivilités, qu'il sera question lors du prochain conseil en début d'année de ces nouvelles brigades qui vont être mises à disposition aussi des mairies d'arrondissement de manière à pouvoir avoir plus d'agents, de mieux les orienter, et cætera., avec un commandement entre guillemets qui se fera aussi au niveau de la proximité. En guise d'exemple, Pierre AIDENBAUM spécifie qu'actuellement le service de la propreté comporte 6 arrondissements et de gros arrondissements, or, à partir du 1^{er} janvier la brigade en question s'occupera uniquement des arrondissements n° 1,2, 3 et 4, mais avec le même personnel, celui qui est actuellement sur le 10 et le 11 étant récupéré. Donc aucune perte de personnels n'est à prévoir, bien au contraire, il y a renfort. L'occasion sera donnée d'en reparler dans le cadre de la réforme ambitieuse qui est en train d'être opérée sur Paris dans son ensemble.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM propose de passer aux vœux et laisse la parole à Laurence GOLDGRAB.

24 - V03-16-139 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau.

Laurence GOLDGRAB remercie Monsieur le maire de lui passer la parole pour présenter ce vœu qui évidemment est culturel. Elle précise qu'il s'agit d'un vœu relatif à la dénomination d'un lieu de mémoire de Patrice Chéreau, mais que ce lieu n'est pas choisi. Patrice Chéreau est décédé le 7 octobre 2013, c'était un Parisien engagé et passionné, il a contribué au rayonnement culturel de Paris et de la France. Il a passé une grande partie de sa vie dans le Marais qu'il aimait et a été pendant 40 ans une figure du théâtre, de l'opéra et du cinéma ; il a obtenu énormément de récompenses pour son art : 4 Molière, 2 César, un prix du jury à Cannes, un Ours d'or à Berlin. Il a toujours milité pour un théâtre engagé ; le maire du 3^{ème} et le maire du 4^{ème} arrondissement ont donc conçu l'idée de proposer à leur conseil d'attribuer le nom de Patrice Chéreau à un lieu à sa mémoire et formuler le vœu que le Conseil de Paris rende hommage à cet artiste en donnant son nom à un lieu dans le Marais, la municipalité ignore encore à quel endroit. Ce vœu sera présenté au Conseil de Paris et Laurence GOLDGRAB demande à tous les élus de répondre favorablement pour honorer la mémoire de ce grand artiste qu'était Patrice Chéreau.

Gauthier CARON-THIBAUT passe la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET déclare qu'il votera ce vœu avec plaisir en espérant que cette fois-ci, non seulement les élus auront droit de s'exprimer sur le principe, mais aussi sur le lieu, ceci au nom de tous élus, et en particulier en tant qu'élu à la mémoire qu'il est en principe à ce jour.

Gauthier CARON-THIBAUT passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES s'inscrit dans ce que vient de dire son collègue Yves PESCHET en tant qu'adjointe aux espaces verts et de la nature en ville. S'il s'agissait de rebaptiser un jardin, elle serait très heureuse de pouvoir être consultée comme les autres élus et elle réitère l'esprit de ce que son groupe proposait tout à l'heure : il ne lui semblerait pas fou que plusieurs lieux puissent être proposés et que les habitantes et habitants puissent être amenés à se prononcer sur 2 ou 3 lieux qui seraient proposés. Elle précise que Patrice Chéreau était un voisin non seulement talentueux, ce que tout le monde le sait, mais en plus très chaleureux. Il était une figure du quotidien du côté de la rue Rambuteau et c'est avec grand plaisir que le groupe EELV votera ce vœu. Laurence HUGUES ajoute cependant, et cela n'a rien à voir avec l'honneur qui lui sera fait et qu'il mérite amplement, qui lui semble nécessaire d'être vigilantes et vigilants sur la féminisation dans l'espace public. C'est une question très importante, le 3^{ème} a fait beaucoup d'efforts en ce sens, mais il ne faut pas faiblir parce que ce n'est pas qu'une question de symbole même s'il est important : donner à voir que les femmes aussi sont de grands personnages, c'est très important dans les combats menés pour l'égalité et pour la visibilité. Laurence HUGUES ne doute pas que ce soit fait à l'avenir, mais pense important de le préciser.

Laurence GOLDGRAB tient à préciser qu'elle est entièrement d'accord avec ce que vient de dire Laurence HUGUES.

Pierre AIDENBAUM signale que ce vœu sera présenté au Conseil de Paris et passe la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES remercie le maire bien évidemment et souligne son émotion à la lecture de cette délibération. Patrice Chéreau est un immense artiste qui en a inspiré beaucoup d'autres. Il a eu une façon tout à fait exceptionnelle de donner sur les scènes de théâtre ou d'opéra une vie au corps tout en ayant une façon tout à fait exceptionnelle aussi d'incarner le verbe avec sa mise en scène par exemple d'un *Ring* extraordinaire, inoubliable à Bayreuth, jusqu'à de nombreux films et des mises en scène d'auteurs contemporains ou grands classiques. Il a toujours eu cette façon extraordinairement personnelle d'incarner le théâtre.

À cet égard, Benoit SOLES trouve dommage qu'il soit si difficile de débaptiser une rue parce que Patrice Chéreau est quand même intimement lié à la rue de Braque rue, qui au fond s'est très longtemps appelée rue des Bouchers ou des Boucheries et fut dénommée rue de Braque parce qu'une famille a loti cette rue au 14^{ème} siècle. Peut-être que des descendants de cette famille s'élèveraient contre un changement, mais Benoit SOLES aurait trouvé assez beau d'appeler la rue de Braque rue Patrice Chéreau. En même temps, il ne doute pas que la municipalité trouvera un lieu adapté que les élus auront plaisir à choisir ensemble et à valider.

Pierre AIDENBAUM confirme que toutes les idées sont bonnes à prendre et qu'il n'en a pas de particulière. Il importe peu, à la suite des échanges du maire avec Christophe GIRARD que ce lieu soit dans le 3^{ème} ou 4^{ème}, mais il faut trouver un lieu, d'abord qui ne porte pas de nom parce qu'il n'est pas possible de dénommer, et qui soit le plus près possible des 4^{ème} et 3^{ème}. Le maire ignore si Christophe GIRARD a une idée, mais il souhaitait déjà marquer le coup en proposant ce vœu.

Ce vœu est approuvé à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM en vient à proposer et à présenter le vœu suivant au nom de son groupe ou majorité municipale.

25 - V03-16-140 Vœu relatif au renforcement des sanctions contre l'affichage sauvage.

Pierre AIDENBAUM attire l'attention du conseil sur la présence un peu récurrente, mais avec une accélération ces derniers temps, de l'affichage sauvage, de marquages au sol, des panneaux pour des ventes de tapis à tel ou tel endroit qui dénature complètement le quartier. À cela s'ajoutent parfois des slogans limites, politiques, injurieux voire attentatoires. Considérant aussi que ces pratiques tentent à dégrader de plus en plus le mobilier urbain sur lequel on voit des affichettes, des affiches. Considérant également la recrudescence des agissements dans les arrondissements centraux de la capitale, c'est un problème. Alors naturellement il est facilement compréhensible que le quartier soit une cible privilégiée en raison du monde fou qui est présent, notamment le week-end.

Le vœu est le suivant : le maire du 3^{ème} et les membres de la majorité demandent à la Ville de Paris d'intervenir auprès des directions des services compétents pour mettre en place des mesures dissuasives permettant de faire cesser dans la durée cette pratique totalement illégale et que les auteurs soient systématiquement poursuivis puisqu'ils peuvent l'être. Ce vœu a l'idée également de s'inscrire dans ces nouvelles brigades contre les incivilités qui vont être mises en place début janvier afin que ce soit une de leurs tâches. Actuellement, c'est très cloisonné : ceux qui ramassent les corbeilles dans la rue ne sont pas ceux qui les ramassent dans les squares. Paris essaye de donner une certaine cohérence à toutes ces activités et pour

un peu marquer le coup, dès que ces brigades seront mises en place, ces considérations seront prises en compte parce qu'elles deviennent véritablement un problème qui s'aggrave pour peu qu'il pleuve, ce qui mécontente la population à juste titre.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES annonce que son groupe se joint à la majorité pour voter ce vœu qui lui semble aller dans le bon sens et remercie la majorité d'être précurseur au niveau de Paris et de la mairie centrale. En pointant ce point du doigt, il espère que cela fera florès partout ailleurs.

Pierre AIDENBAUM constate que le 3^{ème} est souvent précurseur et passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES confirme l'importance du problème. L'affichage sauvage et la publicité sauvage envahissent l'espace public, détériorent le matériel, cela s'observe notamment sur les caissons de distribution d'électricité. Effectivement, dans un espace public qui est déjà saturé par la publicité, il est important de pouvoir trouver les outils qui permettent de poursuivre aussi les infractions répétées et systématiques de marques qui ont pignon sur rue et utilisent les murs de l'arrondissement sans payer une campagne de publicité sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet, alors que par ailleurs, malgré les efforts et la nouvelle politique en cours d'installation, l'affichage associatif et citoyen manque malgré tout d'espace d'expression.

Ce vœu est approuvé à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM aborde pour finir ce Conseil le dernier vœu relatif à une incitation publique au cirque sans animaux sauvages et passe la parole à Laurence HUGUES.

26 - V03-16-141 Vœu relatif à une incitation publique aux cirques sans animaux sauvages

Laurence HUGUES associe son collègue Quentin PICQUENOT à la présentation de ce vœu pour que la ville évolue vers le retrait de son soutien direct ou indirect aux cirques qui utilisent des animaux sauvages. D'autres pays comme la Grèce et l'Autriche ont déjà interdit l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques, il y a déjà beaucoup de cirques sans animaux c'est ce qu'on appelle le nouveau cirque, on citera le Cirque du Soleil, le cirque Plume, le cirque Rouge. Beaucoup de spectacles de cirque, du nouveau cirque sont fort intéressants, le public est d'ailleurs au rendez-vous, un certain nombre d'associations, dont l'association Vétérinaires britanniques pour ne citer qu'elle, font valoir que le bien-être des animaux sauvages non domestiqués ne peut pas exister dans le cirque, qu'il s'agisse de l'habitat ou de la capacité d'exprimer un comportement naturel.

Considérant que les animaux sauvages développent un certain nombre de troubles du comportement qui peut se traduire par des stéréotypies, c'est-à-dire répéter toujours le même mouvement. Considérant que les éléphants, les félins, les singes et autres animaux exploités dans les cirques n'exécutent pas ces numéros parce qu'ils ont le choix, mais parce qu'ils y sont forcés par des méthodes extrêmes, l'utilisation de bâtons à crochet, de décharges électriques pour faire répéter ces tours. Bien sûr ces tours visent à donner l'impression, l'illusion que les animaux sauvages se comportent comme des hommes et ont plaisir même à exécuter ces tours, mais la réalité, l'envers du décor est tout autre. Sachant qu'aujourd'hui, la pression sur la biodiversité et la faune sauvage est énorme, ces animaux sont arrachés souvent à leur milieu

naturel, ils sont réduits en esclavage à des fins de divertissement, ils sont condamnés à une vie de stress, d'aliénation, ils passent leur vie dans un confinement permanent souvent dans des cages exiguës. Considérant que, si le public des cirques connaissait effectivement la vérité au sujet de la souffrance, de la violence que subissent les animaux, il ne trouverait certainement plus ces spectacles divertissants. Considérant aussi que la sensibilisation des enfants et des adultes à la protection de l'environnement, de la biodiversité, particulièrement de la faune sauvage est un enjeu essentiel. Considérant que la mairie de Paris, la mairie du 3^{ème} arrondissement comme d'autres mairies sont amenées à offrir des places pour des cirques qui utilisent des animaux sauvages, le groupe écologiste, espérant être suivi par les élus, demande que la maire de Paris et le maire du 3^{ème} ne distribuent plus d'invitations pour assister aux spectacles de cirque avec animaux et privilégient les spectacles de cirque sans animaux sauvages qui favorisent aussi l'emploi des artistes rémunérés.

Laurence HUGUES propose de lire un document qu'elle a envoyé à ses collègues de la majorité : il s'agit d'un témoignage de Vladimir Deriabkine, dresseur d'ours, trouvé dans *Le Courrier international* qui raconte différentes méthodes pour dresser les animaux, notamment les crochets. Alors le dresseur d'éléphants qui agite une cravache ornée d'une fleur devant un éléphant, cela paraît divertissant à première vue, mais il est en fait pourvu d'un crochet qui permet de blesser immédiatement l'animal s'il ne répond pas à la demande. Toutes ces souffrances, les animaux qui sont blessés, la cruauté qui est associée à l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques motivent la demande du groupe EELV. Il y a peu de temps encore, on ne se rendait pas compte de la façon dont les choses se passaient réellement, maintenant les choses sont claires, elles sont sues, et Laurence HUGUES pense qu'une évolution est possible vers un cirque sans animaux, et en tant que puissance publique, il est possible d'évoluer vers un arrêt du soutien direct ou indirect aux cirques qui utilisent des animaux sauvages.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES considère que c'est typiquement un vœu sur lequel il est difficile de répondre parce que quand on le lit, on peut en effet être interpellé par ce qui doit sans doute arriver dans bien des cirques, une forme de maltraitance ou de stress infligé aux animaux. On ne peut pas non plus passer sous silence que le cirque est une grande tradition qui attirent le respect et l'intérêt de Benoit SOLES. C'est compliqué et de quoi parle-t-on ici au conseil d'arrondissement du 3^{ème} ? Y a-t-il un cirque fixe dans le 3^{ème} arrondissement ? Non. Le Cirque d'hiver est de l'autre côté du boulevard dans le 11^{ème}. Il n'y a pas même de lieux qui accueillent de circuits itinérants dans le 3^{ème}. Il est donc demandé ici, au sein du Conseil d'arrondissement du 3^{ème} une espèce de prise de position générale sur un sujet complexe. Partant des 2 considérants, Benoit SOLES a donc évalué avec Madame TROPPER les lieux dans lesquels les enfants du 3^{ème} pourraient éventuellement aller : au Cirque d'hiver en l'occurrence. Par suite, ils se sont interrogés sur une éventuelle maltraitance de ces animaux dans ce cirque-là, ont observé les animaux encore présents, qui tendent à diminuer d'ailleurs au Cirque d'Hiver-Bouglione. L'utilisation de l'animal tend à diminuer, il y a là sans doute quelque chose qui est en train d'évoluer ; pour autant, Benoit SOLES aurait le sentiment en votant ce vœu qu'on stigmatise ce cirque qui est le cirque référent du 3^{ème} même s'il n'y est pas, ce qu'il ne peut pas faire. Le vœu étant général, le groupe a décidé de s'abstenir même s'il prend en considération ce qui est dit sur la souffrance animale.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES précise que son groupe n'a pas souhaité citer ni le cirque Bouglione qui occupe le Cirque d'Hiver ni le cirque Pinder nommément parce qu'effectivement il n'est pas du tout dans son idée de stigmatiser qui que ce soit, mais bien par ce vœu d'accompagner ces cirques qui, par ailleurs, montrent bien d'autres spectacles et bien d'autres numéros passionnants, de les inciter à abandonner les numéros avec animaux sauvages, car on peut le voir actuellement au Cirque d'Hiver au travers d'un numéro avec un éléphant qui vit au Cirque d'Hiver, la qualité de vie de l'animal doit quand même être un peu compliquée et Laurence HUGUES ne doute pas que certains de ses collègues, notamment socialistes, seront sensibles au sort des éléphants.

Par ailleurs, il se trouve que les enfants du 3^{ème} arrondissement reçoivent des places pour le Cirque d'Hiver et que le cirque Pinder distribue très largement des places pour ses spectacles qui sont mises à disposition par les mairies d'arrondissement. Laurence HUGUES est convaincue que la volonté politique peut aider aussi, pas de manière radicale et immédiate, mais en tout cas vraiment inciter à évoluer pour que l'utilisation des animaux sauvages ne se fasse plus dans les cirques.

Pierre AIDENBAUM considère que ce vœu soulève 2 problèmes : celui de cesser la distribution d'invitations par le maire du 3^{ème} arrondissement et la maire de Paris, ou de ne plus emmener les enfants des écoles au cirque Bouglione et puis le problème général des animaux dans les cirques. Pierre AIDENBAUM admet mal le connaître mais a essayé de se renseigner. On lui a d'abord dit que ce vœu dépeint une situation apocalyptique dans les cirques avec des animaux qui est très éloignée de la vérité. Il y a des règles très strictes qui dépassent pour partie les mêmes normes européennes en vigueur sur le droit animal en France et que la législation française n'a cessé d'évoluer depuis 1908 avec la reconnaissance du droit animal. Le dernier arrêté en date du 18 mars 2011, en vigueur depuis 2013 fixe de façon très précise les conditions d'accueil des animaux hébergés ; cet arrêté a été élaboré avec les associations de défense des animaux et les organisations syndicales des circassiens. Cette activité est très encadrée et très surveillée par les agents de l'État, notamment la direction de la protection des populations, services sanitaires des préfectures de région, office national de la faune et de flore.

Pierre AIDENBAUM estime donc que le vœu méconnaît la réalité du monde des circassiens qui certes a beaucoup évolué au cours des 20 dernières années, mais qui n'en demeure pas moins une activité séculaire faisant vivre des familles entières, car il faut savoir qu'à travers non seulement les cirques parisiens, mais les cirques en France des milliers de personnes vivent du cirque et que dans la plupart d'entre eux, les choses se passent bien. Il est vrai que des pays l'ont complètement interdit. En France, contrairement à ce qui avait été dit à Pierre AIDENBAUM, aucune grande ville n'a interdit à ce jour la présence d'animaux dans les cirques. Voilà pour la question générale.

Concernant le 3^{ème} arrondissement et pas seulement la mairie du 3^{ème}, le cirque Pinder envoie entre 500 et 600 invitations à distribuer notamment aux services sociaux. Les places de cirque sont très chères, les tarifs du cirque Bouglione atteignent 60 euros les meilleures places et les plus basses, environ 20 euros, ce qui pour une famille de 4 enfants est élevé. Et puis depuis maintenant plusieurs années, la municipalité emmène les enfants du 3^{ème} arrondissement au Cirque d'Hiver avec le matin les maternelles et l'après-midi tous les enfants de l'école élémentaire. Ce qui fait que tous les enfants du 3^{ème} arrondissement vont au cirque gratuitement ; c'est un peu le cadeau de Noël de la mairie, au même titre que les boîtes de chocolats pour les anciens et il est très attendu. Donc Pierre AIDENBAUM ne peut pas et ne va

pas voter ce vœu tant qu'il y aura des invitations. Si demain, il n'y a plus d'animaux, ce sera tant mieux, mais ce n'est pas à la mairie du 3^{ème} arrondissement de refaire la législation dans ce domaine. Quant aux spectacles de cirque sans animaux, l'arrondissement n'en dispose pas. Pierre AIDENBAUM appellera donc les collègues de son groupe a voté contre ce vœu pour toutes les raisons qu'il a indiquées, notamment pour toutes les demandes faites de ne plus distribuer et de privilégier des spectacles qu'on ne peut privilégier quand ils n'existent pas.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES croit savoir que le spectacle proposé aux enfants du 3^{ème} n'est pas l'intégralité du spectacle de cirque, elle suggère donc la possibilité de proposer que, dans la composition du spectacle destiné aux enfants, il n'y ait pas de numéro qui implique de la faune sauvage, ce serait une façon pragmatique d'avancer sur cette question.

Pierre AIDENBAUM propose un référendum auprès d'enfants pour savoir s'ils veulent avoir des animaux ou pas.

Laurence HUGUES se plaint d'être caricaturée.

Pierre AIDENBAUM s'en défend, mais considère à titre personnel qu'on peut avoir des points de vue différents. Il reproche à Laurence HUGUES de caricaturer aussi en présentant les choses comme si elles pouvaient changer dès demain. Il est toujours possible de demander. Pierre AIDENBAUM considère que c'est quelque chose de formidable pour les enfants du 3^{ème} arrondissement et si demain il n'y a plus d'animaux il en prendra acte et ce sera très bien aussi pour ces mêmes enfants. Ce n'est pas à lui de faire la programmation du Cirque d'Hiver.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB se dit sensible à ce sujet qui malheureusement ne relève pas de la compétence du Conseil. Elle pense en effet que c'est un sujet important pour l'évolution de nos sociétés et se montre embêtée de ne pas pouvoir avoir des positions très tranchées, mais il faut approfondir la question. Laurence GOLDGRAB pense en tout cas qu'il faut y réfléchir pour l'avenir. En l'état, Laurence GOLDGRAB trouve qu'elle n'a pas assez d'éléments et préfère s'abstenir.

2 voix pour, 6 contre, 3 abstentions.

Pierre AIDENBAUM rapporte une information qu'il trouve intéressante et dont il va donner la primeur ce soir. La période permet à la population de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales et Pierre AIDENBAUM fait savoir que les demandes d'inscription sont tout à fait exceptionnelles cette chance aux listes électorales avec deux pics particuliers : le lendemain des élections américaines on est passé d'une moyenne pour Paris de 600 inscriptions par jour à 3863 inscriptions en une seule journée, et le lendemain du premier tour des primaires des Républicains où là c'est encore plus exceptionnel puisqu'il y a eu 4426 inscriptions. Et ces inscriptions ne tiennent compte que de celles effectuées par Internet et sont à multiplier par deux.

Pierre AIDENBAUM rappelle que le 7 janvier les vœux à la population auront lieu au carreau du Temple et se dérouleront pour une fois un samedi midi pour essayer de faire venir les gens qui ne viennent pas en soirée. Une partie du carreau du Temple sera adaptée pour

accueillir des enfants de manière à ce que les gens puissent venir en famille. Les vœux aux corps constitués sont prévus à la mairie à 12 h en salle des fêtes. Les vœux au personnel, le lundi 23 janvier à 12 h également en salle des fêtes.

Questions diverses

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Benoit SOLES.

Benoit SOLES souhaite en quelques secondes à nouveau remercier le maire d'avoir permis l'organisation de la tenue d'un des bureaux de vote à la mairie du 3^{ème} arrondissement bureau qu'il a eu l'honneur de présider dans d'excellentes conditions. Il tenait au sein du Conseil à remercier l'ensemble du personnel de la mairie qui a eu la délicatesse d'installer la salle, et ce très gentiment. Benoit SOLES se montre touché que les choses se soient passées ainsi dans le respect et la bonne volonté.

Pierre AIDENBAUM diffusera ces remerciements pour lesquels il remercie Benoit SOLES. Il sait que tout s'est bien passé sur l'ensemble de Paris et pense que c'est une excellente chose pour la démocratie. Il ajoute qu'il a été félicité d'un côté et a reçu des reproches d'un autre parce qu'il est, paraît-il, qui le seul maire de gauche à avoir autorisé un bureau de vote dans sa mairie et comme il l'avait fait pour les Primaires les socialistes en 2011, il considérait que tout le monde devait être logé à la même enseigne.

La séance est levée.

Pierre AIDENBAUM

Maire du 3e arrondissement